



Rhône-Alpes, Rhône
Villefranche-sur-Saône
603 boulevard Gambetta, boulevard du Général-Leclerc, avenue Joseph-Balloffet

Cimetière Saint-Denis

Références du dossier

Numéro de dossier : IA69007957
Date de l'enquête initiale : 2008
Date(s) de rédaction : 2021
Cadre de l'étude : opération ponctuelle
Degré d'étude : monographié

Désignation

Dénomination : cimetière
Vocable : Saint-Denis
Parties constituantes non étudiées : conciergerie

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 2017, AB, 127

Historique

Le 30 novembre 1855, l'architecte-voyer J. Blanchon détermine l'emplacement du cimetière alors en service et celui du futur cimetière. Le même jour, il dresse le plan et l'élévation de la porte d'entrée et du logement du concierge fossoyeur dans le cadre de la translation du cimetière (ce portail était encore visible entre 1950 et 1955). Le décret impérial déclarant d'utilité publique l'établissement d'un nouveau cimetière, le percement du boulevard du Nord (actuelle allée des Combattants-d'Outre-Mer) et l'ouverture partielle du boulevard de l'Ouest (actuel boulevard Gambetta) est signé le 27 février 1858. Le 5 novembre 1859, Blanchon dessine le plan du cimetière : les pavillons d'entrée sont figurés ainsi que les allées, le rond-point où se croisent l'axe principal est-ouest et l'allée nord-sud la plus à l'est ; la croix est représentée au centre de ce rond-point (il s'agit d'une croix de mission antérieure au cimetière ; son piédestal est en revanche contemporain du champ de repos). On peut distinguer 178 arbres ou arbustes ponctuant les intersections. A l'angle nord-ouest est ménagé le "carré", ici triangulaire, du Culte réformé, clôturé et garni d'une vingtaine d'arbres. L'emplacement numéroté de concessions figurent déjà sur les deux grandes allées nord-sud, le long des murs méridionaux du cimetière et de l'enclos du culte réformé.

La loi de 1881 abroge la confessionnalisation des cimetières. Ainsi, le plan dressé par l'architecte-voyer Jacquet le 6 septembre 1889 compte 7 carrés (plus des bandes le long des murs accueillant les caveaux) mais l'enclos du Culte réformé n'y figure plus. Sur ce même plan sont visibles les massifs de fleurs entourant l'habitation du concierge, les serres dans le prolongement sud des pavillons d'entrée et l'ossuaire logé dans l'angle sud-est du mur de clôture (et précédé d'un "massif d'arbres").

Le 27 septembre 1891, l'architecte-voyer Jacquet (domicilié 10 rue d'Anse) dresse le plan et l'élévation du caveau (partie enterrée) destiné aux Victimes du devoir.

L'exhaussement du mur du cimetière longeant le boulevard Gambetta situé entre l'entrée du cimetière et le chemin de grande communication n° 20 (chemin d'Ouilly actuel boulevard du Général-Leclerc) est voté par le Conseil municipal "pour permettre d'accroître l'étendue des terrains concédés à titre perpétuel". Le projet est dû à l'architecte-voyer Chanard et les travaux sont exécutés par l'entrepreneur Jean Legros, maçon, en 1902 ; les moellons proviennent des carrières de Ville-sur-Jarnioux (Rhône).

Le 8 août de la même année, le conseil municipal approuve le projet de construction d'une morgue au cimetière, "les corps des suicidés noyés et personnes trouvées mortes sur la voie publique étaient jusqu'alors déposés à l'hôpital or cet établissement, dans un but d'hygiène facile à expliquer, se refuse désormais de les recevoir". Le projet signé de M. Chanard,

architecte-voyer, mais en réalité conçu par l'architecte Camille Nallet, prévoit une dépense de 8200 francs. Le Conseil municipal estime qu'il y a "urgence de parer à une situation qui peut être le point de départ de graves inconvénients". Les travaux sont exécutés par l'entrepreneur Patinaud en pierre des Estaillasses.

Le plan d'agrandissement du cimetière dû à l'architecte-voyer Chanard date de 1902. Le décret du 21 avril 1905 autorise et déclare d'utilité publique les travaux d'agrandissement par adjonction de diverses parcelles d'une contenance totale de 19 930 mètres carrés (2 ha). Les travaux de construction des murs de clôture et de nivellement sont adjugés par l'entrepreneur de maçonnerie Fauchet à Lacenas en octobre 1905. Le mémoire des travaux date de novembre 1906.

Le 23 novembre 1909, l'architecte ? dresse le plan du terrain (à l'angle sud-ouest du cimetière) loué à la Société d'Énergie électrique du Rhône pour y établir un grand poste de transformateurs, à la place de l'ossuaire visible sur le plan de 1889. Un nouvel agrandissement, toujours à l'ouest, est conçu en 1942 pour être accompli dans les années qui suivent. Sa réalisation ne sera cependant effective qu'en 1958 (PV de réception des travaux exécutés par l'entreprise Ganne & Cie domiciliée 77 bis route d'Anse à Villefranche).

La nouvelle numérotation des caveaux du cimetière datant de 2017 dénombre 5492 sépultures.

En 2021 sont encore visibles de nombreuses concessions perpétuelles réservées dès 1859 dans l'actuelle allée A, celle autrefois située le long du mur ouest, avant l'agrandissement de 1906.

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle ()

Période(s) secondaire(s) : 1er quart 20e siècle (), 3e quart 20e siècle ()

Dates : 1859 (daté par source), 1906 (daté par source), 1958 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : J. Blanchon (architecte voyer, attribution par source)

Description

La cloche, qui permettait de sonner la fermeture du cimetière est encore visible sur le mur nord du pavillon d'entrée nord. Allée A2 (famille Favre-Manin) et allée E3 (famille Bonnefont) subsistent deux concessions fermées d'une clôture métallique (disparue pour la première) contenant plusieurs stèles ; cette organisation est appelée enclos funéraire familial à composition hétérogène : il s'agit là d'une pratique courante dans la première moitié du XIXe siècle qui tend à disparaître dans la seconde moitié pour laisser la place à une stèle unique marquant l'emplacement d'un seul caveau qui rassemble tous les membres de la famille.

Éléments descriptifs

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Le cimetière de Villefranche-sur-Saône, une ville dans la ville

Depuis 1859 s'est construite, avec le cimetière de Villefranche, une ville dans la ville dotée d'une enceinte, de rues, de quartiers cossus, de faubourgs, d'un carré militaire, de tombeaux où l'on déchiffre des noms que l'on a déjà lus sur les plaques de rue de la Calade. Et douleurs, anges, notables, industriels peuplent les allées B et E qui se croisent en un rond-point rassemblant quatre monuments commémoratifs.

Références documentaires

Documents d'archive

- **Médiathèque de Villefranche-sur-Saône, fonds régional, dossier Cimetières (photocopies de pièces des archives municipales, extraits d'articles de presse).**
Médiathèque de Villefranche-sur-Saône, fonds régional, dossier *Cimetières* (photocopies de pièces des archives municipales, extraits d'articles de presse).
- **Engagement de M. François Dubief, pépiniériste, concernant la fourniture d'arbres pour le cimetière et son avenue, sd [avant le 25 septembre 1861]**
AC Villefranche-sur-Saône. M 383-3. Engagement de M. François Dubief, pépiniériste, concernant la fourniture d'arbres pour le cimetière et son avenue, sd [avant le 25 septembre 1861].
AC Villefranche-sur-Saône : M 383-3
- **AC Villefranche-sur-Saône. M 383-2. Décret impérial du 27 février 1858**
AC Villefranche-sur-Saône. M 383-2. Décret impérial du 27 février 1858

AC Villefranche-sur-Saône : M 383-2

- **AC Villefranche-sur-Saône. M 383-3. Croix du cimetière. État estimatif des travaux et fournitures pour la construction en pierres de Villebois du piédestal de la croix de mission destinée au cimetière. 10 octobre 1859.**

AC Villefranche-sur-Saône. M 383-3. Département du Rhône. Ville de Villefranche. *Croix du cimetière. État estimatif des travaux et fournitures pour la construction en pierres de Villebois du piédestal de la croix de mission destinée au cimetière.* 10 octobre 1859.

AC Villefranche-sur-Saône : M 383-3

- **AC Villefranche-sur-Saône. L 761-4, L 761-5, L 761-13, L 761-16, L 761-35, L 761-38, L 178. Concessions.**

AC Villefranche-sur-Saône. L 761-4, L 761-5, L 761-13, L 761-16, L 761-35, L 761-38, L 178. Concessions.
AC Villefranche-sur-Saône

- **AC Villefranche-sur-Saône. M 382-1.**

AC Villefranche-sur-Saône. M 382-1.

AC Villefranche-sur-Saône

- **AC Villefranche-sur-Saône. M 382-2.**

AC Villefranche-sur-Saône. M 382-2.

AC Villefranche-sur-Saône.

- **AC Villefranche-sur-Saône. M 383-2.**

AC Villefranche-sur-Saône. M 383-2.

- **AC Villefranche-sur-Saône. M 383-3.**

AC Villefranche-sur-Saône. M 383-3.

- **AC Villefranche-sur-Saône. M 383-5.**

AC Villefranche-sur-Saône. M 383-5.

- **AC Villefranche-sur-Saône. M 383-6.**

AC Villefranche-sur-Saône. M 383-6.

- **AC Villefranche-sur-Saône. M 383-8.**

AC Villefranche-sur-Saône. M 383-8.

- **AC Villefranche-sur-Saône. M 383-10.**

AC Villefranche-sur-Saône. M 383-10.

- **AC Villefranche-sur-Saône. M 383-11.**

AC Villefranche-sur-Saône. M 383-11.

- **AC Villefranche-sur-Saône. M 383-13.**

AC Villefranche-sur-Saône. M 383-13.

- **AC Villefranche-sur-Saône. M 383-14.**

AC Villefranche-sur-Saône. M 383-14.

- **AC Villefranche-sur-Saône. M 390-1. Caveau et monument aux Victimes du Devoir. 1891-1896**
AC Villefranche-sur-Saône. M 390-1. *Caveau et monument aux Victimes du Devoir*. 1891-1896
AC Villefranche-sur-Saône : M 390-1
- **AC Villefranche-sur-Saône. M 401-1. Agrandissement du cimetière.**
AC Villefranche-sur-Saône. M 401-1. *Agrandissement du cimetière*.
- **AC Villefranche-sur-Saône. M 401-2 , M 401-3. Nouvel agrandissement du cimetière.**
AC Villefranche-sur-Saône. M 401-2 , M 401-3. *Nouvel agrandissement du cimetière*.

Documents figurés

- **Dossier de plans (AC Villefranche-sur-Saône. M 400).**
Dossier de plans (AC Villefranche-sur-Saône. M 400).
- **AC Villefranche-sur-Saône. M 383-1. Plans, coupes, élévations.**
AC Villefranche-sur-Saône. M 383-1. Plans, coupes, élévations.
AC Villefranche-sur-Saône

Bibliographie

- **Académie de Villefranche et du Beaujolais. Villefranche-sur-Saône 1853-2005, 150 ans de vie caladoise. Villefranche-sur-Saône, 2007**
Académie de Villefranche et du Beaujolais. *Villefranche-sur-Saône 1853-2005, 150 ans de vie caladoise*.
Villefranche-sur-Saône, 2007, 97 p.
p. 36
- **BELLE, Véronique. "Rhône", Bâtir la dernière demeure, patrimoine funéraire en Rhône-Alpes, Les Guides du Patrimoine rhonalpin, 2008**
BELLE, Véronique. "Rhône", *Bâtir la dernière demeure, patrimoine funéraire en Rhône-Alpes*, Les Guides du Patrimoine rhonalpin, 2008.
p. 51-53
- **BELLE, Véronique. "Les marbriers", CADIEU-DUMONT, Céline (dir.), Aux Morts pour la Patrie, Archives départementales**
BELLE, Véronique. "Les marbriers", CADIEU-DUMONT, Céline (dir.), *Aux Morts pour la Patrie*, Archives départementales et métropolitaines, Saint-Just-la-Pendue, 2018
p. 171-183
- **BELLE, V. « Le cimetière de Villefranche-sur-Saône, une ville dans la ville ». Académie de Villefranche et du Beaujolais, bulletin n° 46, 2023**
BELLE, Véronique. « Le cimetière de Villefranche-sur-Saône, une ville dans la ville ». Académie de Villefranche et du Beaujolais, *bulletin* n° 46, 2023.
p. 45-54
Région Auvergne-Rhône-Alpes, SRI, site de Lyon
- **DUHAU, Isabelle. GROUD, Guénola (dir.). Cimetières et patrimoine funéraire. Étude, protection, valorisation, Paris, 2020**
INVENTAIRE GÉNÉRAL..., DUHAU, Isabelle. GROUD, Guénola (dir.). *Cimetières et patrimoine funéraire. Étude, protection, valorisation*, Paris, Ministère de la Culture, direction générale des Patrimoines, 2020, 365 p.
(Documents & Méthodes, ISSN 1150-1383 ; 12),
p. 174, 302

- **MEAUDRE, J. "Les cimetières de Villefranche", REY, J.-P., BRANCHE, P., Villefranche-sur-Saône, une histoire en Beaujolais**
MEAUDRE, Janine. "Les cimetières de Villefranche", REY, Jean-Philippe, BRANCHE, Philippe, *Villefranche-sur-Saône, une histoire en Beaujolais*, Villefranche-sur-Saône : Éditions du Poutan, 2019, 224 p. p. 136-137

Périodiques

- **BELLE, V. MEAUDRE, J. PETIT, L. "Patrimoine funéraire à Villefranche-sur-Saône : un rendez-vous reporté." Les Carnets de l'Inventaire, 18 mai 2020**
BELLE, Véronique. MEAUDRE, Janine. PETIT, Laurence. "Patrimoine funéraire à Villefranche-sur-Saône : un rendez-vous reporté." *Les Carnets de l'Inventaire : études sur le patrimoine* - Région Auvergne-Rhône-Alpes [en ligne], 18 mai 2020 [consulté le ...]. URL : <https://inventaire-rra.hypotheses.org/6710>
- **BELLE, V. « Le cimetière de Villefranche-sur-Saône ». Académie de Villefranche et du Beaujolais, Lettre de l'Académie n° 84, juin 2021**
BELLE, Véronique. « Le cimetière de Villefranche-sur-Saône ». Académie de Villefranche et du Beaujolais, *Lettre de l'Académie n° 84*, juin 2021.
p. 7

Annexe 1

Pour citer cette étude :

BELLE, Véronique. « Cimetière Saint-Denis, 603 boulevard Gambetta Villefranche-sur-Saône (Rhône) », Patrimoine de Rhône-Alpes – Région Auvergne-Rhône-Alpes [en ligne], juin 2021. URL : Cimetière Saint-Denis - Inventaire Général du Patrimoine Culturel (auvergnerhonealpes.fr)

Annexe 2

Rapport de l'architecte-voyer sur la nécessité de la translation du cimetière et sur le choix de l'emplacement. J. Blanchon, 9 août 1855

Département du Rhône. Ville de Villefranche. Translation du cimetière.

Rapport de l'architecte-voyer sur la nécessité de la translation du cimetière et sur le choix de l'emplacement. Signé J. Blanchon, 9 août 1855.

AC Villefranche-sur-Saône, M383, dossier 1, pièce 2.

Depuis plusieurs années déjà, des réclamations nombreuses avaient été faites à l'administration municipale sur la nécessité de la translation et de l'agrandissement du cimetière actuel de Villefranche. Par la réunion des faubourgs, et l'adjonction à la ville de la totalité de la commune de Béliigny, et d'une partie de celles de Gleizé, Oully et Limas, cette nécessité est devenue bien plus impérieuse encore. L'exiguïté de sa surface actuelle devenue tout à fait insuffisante puisqu'on est obligé d'inhumer dans des terrains remplis depuis moins de cinq ans, l'épuisement total des parcelles à concéder pour les sépultures perpétuelles, sa situation joignant l'agglomération des habitations d'un quartier populaire, tout impose l'obligation d'une translation dans les limites légales.

Les différentes parties du territoire de la commune ont été explorées par M. le Maire, assisté de MM^{rs} Bourgeot et Peyré, membres de la commission municipales, délégués ; et du soussigné, à l'effet de choisir un terrain qui pût réunir toutes les conditions exigées par la loi : les principales consistent surtout dans une exposition élevée et soumise à l'action du vent du Nord.

Un emplacement, à l'est, près du hameau de Pontbichet, avait paru un instant fixer notre attention ; mais la proximité des habitations, la présence de l'eau occasionnée par le voisinage de la rivière, la consistance du terrain entièrement sablonneux qui s'oppose au creusement des fosses, et la difficulté de pouvoir y arriver commodément et sainement ont dû faire abandonner ce projet.

Dans la direction du nord-est, nous avons cru également trouver un emplacement possible dans la plaine qui voisine l'ancien chemin de Beauregard mais la difficulté d'arriver à cause du chemin de fer, à traverser sur un passage à niveau, et la présence de l'eau qui se montre à la superficie, et qui est stagnante à la surface de cette localité, dans tous les fossés, ont bientôt démontré l'impossibilité d'un choix à faire de ce côté-là.

Quant au côté sud, on ne peut rien en dire : indépendamment de son exposition qui s'y oppose, on sait qu'il est entièrement couvert d'habitations, à des distances tellement rapprochées qu'il n'y faut pas songer.

Il nous reste donc à examiner le côté nord-ouest de la ville : cette partie de notre territoire est la plus élevée, la plus salubre et la mieux exposée aux vents du nord : les fouilles d'essai que le soussigné y a fait pratiquer, n'ont révélé aucun indice d'infiltration des eaux, qui sont du reste très profondes en cet endroit.

C'est donc à cette localité que M. Le Maire, la commission et nous avons pensé qu'il fallait donner la préférence. En posant l'assiette du nouveau cimetière à deux cents mètres de celui actuel, dans les terres des Srs Biolay, Guillard et Las, toutes les exigences seraient satisfaites et on y trouverait les avantages désirables : salubrité, distance légale, commodité pour le parcours du clergé et des personnes qui accompagnent les défunts, par la rue Impériale pavée et pourvue de larges trottoirs, et plus tard, par le boulevard soumis aux formalités légales et dont l'ouverture d'une partie est devenue nécessaire pour la desserte du cimetière.

Nous sommes d'avis et la commission propose de fixer le choix du nouveau cimetière dans les terres des Srs Biolay, Guillard et Las, et d'y affecter une étendue de deux hectares : cette qualité est nécessaire sous plusieurs rapports :

1° Pour pouvoir assigner aux concessionnaires actuels de sépultures perpétuelles de nouvelles places en remplacement de celles qu'ils ont dans l'ancien cimetière et dont ils devront être dépossédés.

2° Pour avoir la possibilité de diviser les terrains de sépulture en trois classes :

- Concessions perpétuelles
- concessions trentenaires
- et concessions temporaires.

conformément à l'ordonnance du Roi du 6 X^{bre} 1843 ;

3° Pour pouvoir affecter un local particulier, et avec les mêmes divisions, aux sépultures du culte protestant,

4° Et pour pouvoir percer le terrain d'allées suffisamment larges et nombreuses pour le service qu'elles sont appelées à remplir

Vu par le Maire et les membres de la commission municipale délégués, signé Boiron, Bourgeot, Peyré

Annexe 3

Registre des délibérations du Conseil municipal, session ordinaire du 9 août 1855. N° 49 Emplacement d'un nouveau cimetière

Département du Rhône. Ville de Villefranche. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal, session ordinaire du 9 août 1855. N° 49 Emplacement d'un nouveau cimetière.

AC Villefranche-sur-Saône, M 383, dossier 1, pièce 1.

Extraits :

M. le Président expose que depuis longtemps le cimetière actuel de la ville est devenu insuffisant et qu'il se trouve maintenant enclavé dans les habitations par suite des constructions qui se sont élevées à l'entour. Il invite en même temps la sous-commission qui a été nommée à cet effet et qui se compose de MM. Peyré, Bourgeot et Revin à faire son rapport sur l'urgence qu'il y a de changer et d'agrandir le cimetière actuel, et à indiquer l'emplacement qui a paru le plus convenable pour l'emplacement du nouveau cimetière.

La sous-commission ayant fait son rapport, M. le Maire invite l'assemblée à en délibérer. La commission municipale, considérant que depuis longtemps le cimetière de cette ville est notoirement insuffisant puisqu'il faut rouvrir les fosses tous les cinq ans, que cette insuffisance devient plus flagrante encore par suite de l'agglomération des faubourgs réunis à la ville depuis deux ans et de l'augmentation progressive de la population, que ce cimetière autour duquel de nombreuses habitations ont été élevées, est une cause d'insalubrité ;

considérant qu'aujourd'hui toutes les familles aisées demandent à acquérir des emplacements et que le cimetière actuel ne suffit plus pour satisfaire à toutes ces demandes ;

considérant qu'il faudra remplacer dans le nouveau cimetière les concessions faites dans l'ancien, qu'il y aura lieu aussi d'y faire des allées plus larges que celles de l'ancien, que tout le monde signale comme trop étroites et incommodes ;

Considérant que dans le placement du nouveau cimetière, il faut se procurer en même temps et la salubrité publique et des parcours que le clergé devra souvent franchir plusieurs fois par jour de l'Église au champ du repos ;

que le local indiqué par la sous-commission présente toutes les conditions désirables de salubrité et de proximité et que l'on a pu trouver autour de la ville aucun emplacement aussi convenable ;

Vote à l'unanimité, que dans le plus bref délai possible le cimetière actuel de la ville de Villefranche sera supprimé ;

qu'un emplacement de deux hectares sera acquis pour établir un nouveau cimetière au lieu dit de Pain Béni dans les terres des Sieurs Guilhard, Biolay et Las au nord-ouest de la ville, à environ deux-cents mètres du cimetière actuel, tout à fait en dehors de l'agglomération et des habitations dont il se trouvera éloigné de plus de deux cent cinquante mètres, Prie M. le Maire de faire au plus tôt les démarches nécessaires pour l'exécution de la présente délibération,

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus, Pour expédition conforme, le Maire de Villefranche S/S P. Ravier aijt ?

Annexe 4

Plan du cimetière indiquant les terrains à concéder savoir. 1° à perpétuité suivant les parties teintes en rose [...]. Dressé par l'architecte-voyer soussigné à Villefranche le 5 novembre 1859 J. Blanchon

AC Villefranche-sur-Saône. Département du Rhône. Ville de Villefranche. *Plan du cimetière indiquant les terrains à concéder savoir. 1° à perpétuité suivant les parties teintes en rose [...].* Dressé par l'architecte-voyer soussigné à Villefranche le 5 novembre 1859 J. Blanchon. Certifié par nous Maire de la ville de Villefranche (Rhône), Villefranche le 14 janvier 1860, signé Boiron. Vu et approuvé pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour, Lyon le 30 janvier 1860, Le Sénateur chargé de l'ad^{on} du Rhône, signé Vaïsse.

Liste des noms des concessionnaires pour les caveaux situés le long du mur ouest, du sud vers le nord :

Dessaigne (encore en place), Guillot (encore en place), Revin (encore en place), Serre, Chervet (encore en place : Chervet-Serre), Fournet ?, Guyot (encore en place), Chartignier-Grisier-Mourier (encore en place), Colombat ? (encore en place), Collonge-Perrachon (encore en place), Duchamp, Manery ?, Mazoyer (encore en place), Jambon ?? (encore en place : famille d'origine ?), Morel (encore en place), Favre (encore en place) ?, Manin (encore en place), Vray ?, Guimard ?, Aucour (encore en place), Chanrion (encore en place), Pelletier ?, Gailhard (encore en place), Ulsamer ?, Lassalle, Laurin-Berthier, Audibert (encore en place), Berthier ?, Pollet (encore en place), Savigny frères (encore en place), Berthier frères (encore en place), ?, Mlle Masse, Format (encore en place), Perrot, Bernard, Bayard, Lacroix, Robert-Charvet (encore en place, stèle refaite au XXe siècle), Beaufèvre, Bonnet (encore en place), Carrié (encore en place), ?, Lamercerie?, Jayat ?, Perrier ?, S?, Goujon ?, Malte, Desarbre-Couss?

Annotations sur la présence des édicules : 2021

Cette liste est à vérifier entièrement avec le document d'origine.

Annexe 5

Journal de Villefranche, extrait, 1856-1865

Médiathèque de Villefranche-sur-Saône, fonds régional, dossier Cimetières (photocopies de pièces des archives municipales, extraits d'articles de presse).

Revue de presse, *Journal de Villefranche*

27 janvier 1856

Depuis longtemps on a formé le projet de remplacer le cimetière de Villefranche, qui est encombré et ne suffit plus à sa destination tant les rangs y sont pressés, tant la mort est prompte à remplir le peu d'espace qui reste disponible. Cet ancien cimetière se trouve d'ailleurs assez mal situé au milieu d'une population qui s'est considérablement augmentée. La position financière de la ville s'étant améliorée, a permis ce changement, qui est à la fois prescrit par la loi et exigé par les convenances. Le nouveau cimetière sera établi dans un espace de 4 [sic] hectares, situé au couchant de l'ancien, et qui se trouve compris entre deux chemins, dont l'un conduit à l'ancienne église d'Ouilly et l'autre à Vauxrenard ; il existe à proximité du clos des Jésuites. Le nouvel établissement va donner lieu à une enquête *de commodo et incommodo* qui est affichée sur nos murs.

6 juin 1858

La mairie de Villefranche-sur-Saône vient de mettre en adjudication des travaux à faire pour le cimetière consistant en murs de clôture et maison du concierge. Le devis s'élève à la somme de 46.773 fr 55. cent. Cette adjudication aura lieu le mercredi 30 juin 1858, à 2 heures et demie précises, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

4 juillet 1858

Au commencement de la semaine qui vient de s'écouler, on a procédé à l'adjudication au rabais des travaux à exécuter pour l'agrandissement du cimetière de Villefranche. Premier lot, comprenant les murs de clôture du cimetière, sur une mise à prix de 28.260 francs 32 centimes. Il y a eu un rabais de 26 fr. 56 centimes par cent fr. Adjudgé à MM. Lenoir et Dérioux, de Villefranche. Second lot, comprenant la façade et les bâtiments du concierge, sur une mise à prix de 18.513 fr. 23 centimes. Le rabais a été de 16 francs 5 centimes par cent fr. Adjudgé à MM. Devidal, de Villefranche, et Pinchinat, de Montmerle (Ain).

31 octobre 1858

La muraille d'enceinte du nouveau cimetière de Villefranche, est sur le point d'être terminée ; et dans quelques temps, les inhumations y seront faites.

9 octobre 1859

Aujourd'hui 9 octobre, le clergé de Villefranche doit se rendre processionnellement au nouveau cimetière, après les vêpres et le sermon, pour inaugurer et bénir sa prise de possession. Le conseil municipal de notre ville est convoqué pour cette cérémonie.

16 octobre 1859

Inauguration d'un nouveau cimetière à Villefranche. Dimanche dernier, après vêpres, le clergé de Villefranche s'est transporté processionnellement au nouveau cimetière de cette ville, pour l'inaugurer et le bénir. Cette cérémonie

intéressait notre population qui n'a pas manqué d'y assister avec M. le Maire et plusieurs membres du conseil municipal. C'est ainsi que le domaine de la mort s'agrandit et se met en rapport avec l'importance de notre cité ; son enceinte est très vaste et entourée de murailles ; l'entrée en est élégante et ornée de colonnes de l'ordre dorique. Ne serait-on pas tenter de croire qu'on a eu l'intention de dissimuler l'horreur de ce séjour en embellissant son aspect ? La grandeur de cet asile de la mort permettra aux défunts de se consumer dans chaque fosse avant d'y être remplacés, et l'on ne sera plus exposé au dégoûtant spectacle de corps exhumés par lambeaux pour donner place à d'autres, comme cela s'est vu plus d'une fois dans le cimetière abandonné. Les monuments funèbres se multiplieront dans la nouvelle enceinte, où l'on aura plus d'espace à y consacrer. Après avoir loué l'élégance de l'entrée du cimetière, nous sera-t-il permis de faire une légère critique ? Il nous a paru que cette entrée était trop étroite d'un mètre, suivant l'avis des gens de l'art, pour permettre aux quatre personnes chargées de porter les coins du drap mortuaire de garder leurs places. Nous avons entendu parler de l'existence d'un ancien cimetière à Villefranche, à une époque très reculée ; il était situé à la Porte d'Anse, au lieu dit du Promenoir ; mais il fut supprimé à cause des exhalaisons malsaines que le vent du sud projetait sur la ville. Il fut transféré à la Porte de Belleville, à une légère distance de la grande route et portait le nom de Roncevaux. En 1818 il reçut un léger accroissement ; puis devenu tout à fait insuffisant, on le transporta où il se trouve aujourd'hui. Il y a eu aussi, avant la Révolution, pendant de longues années, pour les enfants, un cimetière autour de l'église paroissiale, sur l'emplacement duquel existent aujourd'hui des maisons appartenant à la fabrique. La cérémonie religieuse avait débuté à l'église par un sermon dont elle était le sujet ; ce sermon, prononcé par M. le Curé, a vivement impressionné un nombreux auditoire. Une pluie intempestive est venue troubler la procession, qui était suivie d'une foule considérable. On a dû se hâter de faire les bénédictions d'usage sur toutes les parties du cimetière et notamment en face d'une croix provisoire qui sera remplacée par une croix de mission restée en dépôt à l'église. Le nouveau cimetière portera le nom du saint patron figurant dans l'almanach, au jour de sa bénédiction ; il aura donc le nom de saint Denis. N. Nairac

6 mai 1860

Depuis quelques temps, on construit dans le nouveau cimetière de Villefranche des caveaux destinés à réunir les membres d'une même famille. Déjà le transport de plusieurs corps a eu lieu de l'ancien cimetière dans le nouveau ; c'est M. le Commissaire de police que la loi charge de présider à cette opération.

20 mars 1864

M. le Maire de Villefranche invite les familles qui possèdent encore dans l'ancien cimetière des monuments, pierres tumulaires, croix, barrières et autres objets, à faire procéder à leur enlèvement dans un court délai et avant le 9 octobre de la présente année.

1^{er} février 1865

M. le Maire de Villefranche vient de faire afficher l'arrêté suivant : Il est accordé aux familles, comme dernier délai, jusqu'au 17 mars prochain, pour l'enlèvement des monuments, pierres tumulaires, croix et autres signes funéraires, qu'elles possèdent encore à l'ancien cimetière ; lequel a cessé d'être affecté aux inhumations le 9 octobre 1859. Ce délai expiré, tous ces objets deviendront la propriété de la commune qui en disposera aux termes de l'ordonnance royale du 6 décembre 1843 et des instructions ministérielles qui en ont réglé l'application.

Annexe 6

AC Villefranche-sur-Saône. M 383-2. Décret impérial du 27 février 1858

AC Villefranche-sur-Saône. M 383-2. Décret impérial du 27 février 1858

Paris le 27 février 1858. Préfecture du Rhône.

Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale Empereur des Français, A tous présents et à venir Salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Intérieur.

Vu la délibération du conseil municipal de Villefranche (Rhône) en date du 9 août 1855, 15 juin et 2 décembre 1856 et 2 mai 1857

Le plan d'alignement

Les pièces de l'enquête à laquelle il a été procédé le 1^{er}, 2 et 3 février 1856

L'avis du Sénateur chargé de l'administration du département du Rhône et les autres pièces de l'affaire.

Le décret du 23 prairial an XII ; les lois des 16 septembre 1807 et 18 juillet 1837, 3 mai 1841, les ordonnances réglementaires des 23 août 1835 et 6 Xbre 1843.

Le décret du 25 mars 1852 ;

La section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des cultes de notre Conseil d'État entendue,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er} Sont déclarés d'utilité publique dans la commune de Villefranche (Rhône).

1° l'établissement d'un nouveau cimetière

2° l'ouverture d'un boulevard [*sic*], dit du Nord, qui doit faciliter l'accès de ce lieu de sépulture du côté de la route Impériale n°6.

3° l'ouverture partielle, entre le chemin des terres de Pain-béni et le chemin vicinal n° 3 ? d'un second boulevard dit de l'Ouest, qui doit longer le cimetière projeté.

Le tout suivant le périmètre et les alignements indiqués par des lignes rouges sur un plan dressé par l'architecte voyer à la date du 30 novembre 1855 et ci-annexé.

En conséquence la commune de Villefranche est autorisée à acquérir des Srs Pierre Biolay, Claude Louis Victor Guillard, Antoine Las et de la dame d'Apchiers ?, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, conformément à la loi du 3 mai 1841, les terrains ou portions de terrain dont l'occupation est nécessaire.

Cette commune est autorisée, en outre, à emprunter une somme de deux cent vingt mille francs remboursable en douze années, à partir de 1859, sur ses revenus, et destinées à subvenir aux dépenses devant résulter de la translation du cimetière de la couverture du ruisseau le Morgon, de la reconstruction du clocher de l'église et de la construction de trottoirs.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence ?, soit auprès de la caisse des dépôts et consignations, aux conditions de cet établissement, soit par voie de souscription, soit de gré à gré avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissible par voie d'endossement ?.

Les conditions des souscriptions à ouvrir et des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation de notre Ministre de l'Intérieur.

Art 2^{eme} Nos Ministres Secrétaires d'État aux départements de l'Intérieur et de la Sûreté générale et des finances sont chargés de l'exécution de ce présent décret.

Fait au palais des Tuileries le 27 février 1858. Signé : Napoléon

Par l'Empereur

Le Ministre Secrétaire d'État au dépt^t de l'Intérieur et de la Sûreté générale. Signé : Espinasse

Pour expédition conforme, le secrétaire général de la Préfecture. Signé : A. Pelvy

Pour copie conforme, le sous-préfet. Signé : D Orcières ?

Pour copie conforme, le maire de Villefranche s/S. Signé : P ? Ravier adjt ?

Annexe 7

AC Villefranche-sur-Saône. M 383-3. Croix du cimetière. État estimatif des travaux et fournitures pour la construction en pierres de Villebois du piédestal, 10 octobre 1859

AC Villefranche-sur-Saône. M 383-3. Département du Rhône. Ville de Villefranche. Croix du cimetière. État estimatif des travaux et fournitures pour la construction en pierres de Villebois du piédestal de la croix de mission destinée au cimetière. 10 octobre 1859.

Exposé.

Il existait autrefois sur la place du Palais à Villefranche une très belle croix en fer avec ornements dorés.

L'administration municipale ayant converti cette place en une promenade complantée d'arbres, la croix a été enlevée et déposée contre un mur de l'église où elle se trouve sans emploi.

L'administration actuelle a jugé convenable de laisser dans l'ancien cimetière la croix qui y est actuellement et a décidé que celle en fer dont il vient d'être parlé serait transportée dans le nouveau. A cet effet il est nécessaire de construire un piédestal en rapport avec les dimensions de la dite croix. Inspiré par les conseils de M. l'architecte en chef de la ville de Lyon, le soussigné a dressé le projet de ce piédestal ainsi qu'il suit :

Description

Ce piédestal sera en pierre de Villebois choisie parmi les bancs des plus sains et offrant le moins de délits. La largeur à la base sera de 2 m 10 en carré et en hauteur de 2 m 08. Il sera exécuté suivant le dessin ci-joint. Il sera posé à la hauteur d'une marche de quarante centimètres régnant tout autour du piédestal avec une largeur de quatre vingt dix centimètres et réduite à trente centimètres de hauteur à ses extrémités. Le piédestal et la marche reposeront sur un massif de maçonnerie dont l'épaisseur sera celle de la couche de terre végétale.

Métré [...] Cube total 11,59

Estimation

11,59 mètres cube de pierres de taille à 132F00 l'un, compris fourniture, transport et pose 1529,88

Profils pour huppés, fouille des fondations, fourniture de moellons bruts, mortier, transport de la croix de mission et pose 870,12

Total de la dépense 1800, 00

Le présent état estimatif montant à la somme de mille huit cents francs, dressé par l'architecte-voyer soussigné, à Villefranche le 10 octobre 1859, J. Blanchon

Vu Le maire de Villefranche s/S P. Ravier adjt

Vu et approuvé par nous Sénateur chargé de l'adm^{on} du département, Lyon le 5 novembre 1859, le Sénateur. Signé : Vaïsse

Annexe 8

Engagement de François Dubief, pépiniériste, concernant la fourniture d'arbres pour le cimetière et son avenue. AC Villefranche-sur-Saône, M 383-3.

Engagement de François Dubief, pépiniériste, concernant la fourniture d'arbres pour le cimetière et son avenue. Sd [avant le 25 septembre 1861]. AC Villefranche-sur-Saône, M 383-3.

Je soussigné Dubief F^{çois}, pépiniériste à Villefranche, déclare m'engager envers Monsieur le Maire de Villefranche à faire les fournitures d'arbres et arbustes dans le cimetière et son avenue ainsi qu'à creuser les trous et effectuer la plantation le tout dans les meilleures conditions possible, et dont le détail suit savoir

1ère 87 platanes pour l'avenue, de 0 m 16 cent de périmètre à 5 f 25 l'un soit 456 f 75

2e 86 peupliers d'Italie et de Hollande de 0 m 12 cent de périmètre à 1f pièce soit 86 f

3e 85 arbres vert ? de divers [sic] espèces ou variétés tels que thuyas d'orient, cèdres de Virginie de 1 m 30 à 1 m 50 de hauteur à 1 f 25 l'un soit 106 f 25.

4e Pour extraire la terre du puits creusé au cimetière à 25 m de profondeur 30 francs

Total Six-cent-soixante-dix-neuf francs

87

86

85

258 [annotation dans la marge]

Annexe 9

Lettres de l'architecte Camille Nallet au maire de Villefranche, 28 décembre 1904, et à monsieur Chanard, 30 décembre suivant. AC Villefranche-sur-Saône. M 401-1.

Lettre de l'architecte Camille Nallet au maire de Villefranche, 28 décembre 1904. Lettre de l'architecte Camille Nallet à monsieur Chanard. 30 décembre 1904. AC Villefranche-sur-Saône. M 401-1.

- Camille Nallet Architecte 107 rue Nationale Villefranche (Rhône), le 28 décembre 1904.

Monsieur le Maire,

Tout dernièrement, et à l'époque de ses règlements avec la municipalité, Monsieur Chanard, ancien architecte-voyer, me pria de lui adresser ma note des honoraires qu'il me devait pour l'établissement du projet de la morgue que je lui avais exécuté, en son temps.

Ainsi que plusieurs des conseillers précédents et actuels le savent, j'ai fait en 2 fois différentes, 2 projets pour l'édification de cette morgue. Ces projets comprennent : Plans, Devis descriptif, Cahier des charges, Devis estimatif. Monsieur Chanard me dit aujourd'hui de m'adresser directement à la mairie pour obtenir le montant de mes honoraires. Comme je n'ai pas eu à passer par l'administration, il me semble difficile, à moins que vous n'y consentiez, de vous présenter ma note. Je vous prierais donc Monsieur le Maire de me dire 1° Si ces honoraires ont été payés à M. Chanard qui me dit qu'on ne les lui a pas soldés. 2° Si, le cas échéant, je pourrais vous adresser mon compte.

Particulièrement, je vous dirais que M. Chanard m'avait, dans les mêmes conditions, chargé de dresser le projet d'un bureau d'octroi à la gare P.L.M. Mais cette fois, j'avais signé moi-même mes plans et devis dont les honoraires m'ont été payés directement par le Département.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : C. Nallet

- Camille Nallet Architecte 107 rue Nationale Villefranche (Rhône), le 30 décembre 1904.

Monsieur Chanard à Vaux,

J'ai reçu hier la réponse de la mairie, au sujet de notre affaire de la morgue. La voici.

"En réponse à votre lettre, je viens vous faire connaître que les honoraires dus à M. Chanard pour l'établissement d'un projet de morgue ne lui ont pas encore été payés. Ils le seront aussitôt que la ville aura réalisé l'emprunt voté pour l'agrandissement du cimetière ce qui aura lieu à brève échéance. L'administration municipale considère que, seul, M. Chanard qui a signé le projet, peut valablement toucher les honoraires en question. Veuillez agréer, etc."

Nous voici donc fixés, ce qui n'empêche pas que l'adjudication de la morgue se donnera courant janvier. Le montant des honoraires qu'il faudra demander, le projet comprenant plans, devis descriptif, devis estimatif et cahier des charges, sera de 2.50% sur 5 [6 ?].800 fr environ je crois.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Signé : C. Nallet

[Annotation en biais en haut à gauche de la lettre :] Transmis la lettre ci-jointe de M. Nallet à la mairie de Villefranche pour y être fait droit. Signé : Chanard.

Annexe 10

Lettre de Monsieur et Madame Louis Rochette au maire de Villefranche, 13 décembre 1941.

AC Villefranche-sur-Saône. M 401-2. *Lettre de Monsieur et Madame Louis Rochette au maire de Villefranche*, 13 décembre 1941.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous confirmer notre prix soit trente cinq francs le mètre la parcelle de terrain en bordure du mur du cimetière dont le plan a été remis à Monsieur Moreau adjoint. Contenance 4 450 mètres.

Dans cette parcelle se trouve [sic] sept cerisiers, 20 pruniers, 45 à 50 abricotiers, 50 à 60 poiriers environ, le tout en plein rapport soit 20 ans de plantations,

4 cerisiers, 2 griottiers, 17 à 20 pommiers environ de 4 à 5 ans.

Veillez agréer Monsieur le Maire nos sincères salutations,

Louis Rochette Mme Rochette

Annexe 11

Rapport à M. le Maire, par F. Reverdy, 17 décembre 1941. AC Villefranche-sur-Saône. M 401-2.

AC Villefranche-sur-Saône. M 401-2. *Rapport à M. le Maire, par F. Reverdy*, 17 décembre 1941.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'obligation dans laquelle va se trouver prochainement la Ville d'agrandir le cimetière.

Cette nécessité ne provient pas des "carrés" pour lesquels on exécute une permutation circulaire en désaffectant successivement le plus ancien, mais du développement normal du nombre des concessions trentenaires pour lesquelles il faudra créer de nouvelles allées.

Le plan ci-joint est annexé au présent rapport pour faciliter l'examen de la question. Le projet d'achat porterait sur 2 terrains, l'un appartenant aux Hospices de Villefranche, loué à M. Perroud pépiniériste, l'autre appartenant à M. Rochette demeurant 51 rue Nationale.

[Annotation en bas de page :]

Terrain des Hospices 11.624 m²

Terrain Rochette 7.504 m²

Annexe 12

THORAL. Rapport géologique sur le projet d'agrandissement du cimetière Villefranche (Rhône). Octobre 1942. AC Villefranche. M 401-2

THORAL, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Lyon, Collaborateur principal au service des Eaux et Cimetière. *Rapport géologique sur le projet d'agrandissement du cimetière Villefranche (Rhône)*. Lyon, le 18 octobre 1942. AC Villefranche-sur-Saône. M 401-2.

Monsieur le Préfet,

La municipalité de Villefranche se propose d'agrandir le cimetière de cette ville en lui adjoignant une bande de terrains le confrontant à l'ouest. D'une forme approximativement trapézoïdale (voir plan ci-après), la parcelle à aménager est comprise entre le chemin des Rousses et la route d'Ouilly ; ses bases mesurent respectivement 248 m 70 à l'est et 294 m 10 à l'ouest. Sa hauteur moyenne est d'une soixantaine de mètres. La superficie serait de 7750 mètres carrés appartenant aux Hospices de Villefranche, 7504 appartenant au Sieur Forest.

Tous ces terrains sont actuellement complantés en jardins, pépinières, etc ... Leur achat et leur aménagement ne paraissent ne devoir susciter aucune difficulté.

Le cimetière de Villefranche est installé au NO de la ville, sur le versant NE d'une petite colline dont le sommet serait le château au N de GLEIZE (chau de Veaux-Renard [sic]).

La nature des terrains examinée est nettement argileuse. Trois fosses creusées sur ma demande à 2 mètres de profondeur et respectivement situées au S, au N et dans la partie médiane de la bande, fournissent toutes la même coupe d'ensemble ; une couche de terre végétale plus ou moins humifère de 0 m 40 d'épaisseur surmonte une terre argileuse ou argilo-sableuse passant localement à une argile graveleuse analogue à un gore. Quelques lignes de petites concrétions calcaires provenant du lessivage de la terre végétale, des passées plus graveleuses ou, au contraire, (fosse nord) des niveaux plus marneux s'observent dans le détail, mais ne changent pas les propriétés d'ensemble du sol. Il

s'agit évidemment des formations argileuses d'origine fluvio-lacustre qui s'étalent très largement sur la rive droite de la Saône ; on les rapporte au Pliocène supérieur. L'agglomération de Villefranche est construite sur ces argiles plus ou moins sableuses.

La nature du sol permet de creuser les fosses à la profondeur fixée par la loi (de 1m50 à 2m) mais le terrain très peu perméable sauf lorsqu'il s'y trouve des veines plus sableuses - et celles-ci n'ont qu'une étendue limitée - se prête mal à la combustion des corps. Il faut donc prévoir une longue durée de rotation, 15 ans au minimum. On pourrait avantageusement l'uniformiser avec celle du cimetière actuel qui est de 19 ans.

D'après les renseignements recueillis sur place et qui concordent avec ceux qu'on peut déduire de la nature géologique des terrains, il n'existe pas d'eaux souterraines susceptibles d'être polluées par des infiltrations en provenance du cimetière. On ne connaît pas de puits aux environs immédiats du champ de repos. La seule nappe dont on m'a signalé l'existence a été rencontrée lors des fondations du marché couvert de Villefranche ; sous une épaisseur de 7 à 8 m d'argile est une lentille sableuse aquifère. Il est probable qu'elle ne se poursuit pas jusqu'au cimetière situé à 500 m ou 600 m plus au N, elle y serait d'ailleurs à une profondeur de l'ordre de 12 à 15 m que les germes pathogènes ne peuvent atteindre en terrains argileux.

La population de Villefranche est alimentée en eau potable par un pompage en Saône suivi d'une filtration ; cette adduction est complètement indépendante du projet examiné ici.

EN CONCLUSION. Le projet établi par la municipalité ne soulève aucune objection au point de vue hydrogéologique et hygiénique, et je souhaite sa réalisation rapide.

Malheureusement, ici, l'avis favorable du géologue n'est pas suffisant. En effet, il existe des maisons habitées, bâties en bordure du chemin des Rousses à quelques dizaines de mètres seulement du mur d'enceinte du futur cimetière. Or, on sait que le décret du 23 prairial an XII, art. 2 [?] fixe à 35 ou 40 m au moins la distance entre les murs d'enceinte des villes ou bourgs et le terrain d'inhumation ; cette distance fut portée à 100 m par le décret du 7 mars 1808 (Art. I). La dite législation a été heureusement complétée par la loi du 29 juillet 1937 parue au J.O. du 30 juillet. En effet, on y lit :
ARTICLE UNIQUE. L'article 2 du décret du 23 prairial an XII sur les sépultures et complété par le paragraphe suivant :
"Toutefois cette distance pourra être réduite et même supprimée par décret ministériel, après avis favorable du conseil supérieur d'hygiène, obligatoirement consulté, quand les communes sont pourvues d'une distribution publique d'eau potable sous pression, alimentant toutes les habitations situées à moins de 35 m de leur cimetière".

C'est le cas de Villefranche, je donne donc avis favorable à l'agrandissement proposé sous réserve de l'autorisation ministérielle régulièrement sollicitée et obtenue.

D'ailleurs, en attendant cette autorisation qui n'est nécessaire que pour une fraction infime de la parcelle à aménager, la municipalité de Villefranche pourrait utiliser la partie nord dont la situation satisfait à tous les règlements.

Pour l'installation du nouveau cimetière, on s'inspirera des directions suivantes :

1° Le nouveau cimetière sera entouré d'une clôture infranchissable consistant soit en un mur de 2 m de hauteur minimum, soit comme la loi l'autorise, en un grillage métallique de 2 m de hauteur supporté par des poteaux en ciment placés de 3 m en 3 m. Ici, le grillage pourrait ne mesurer que 1 m 50 ; mais il surmonterait une murette dépassant de 0 m 50 le niveau du sol d'inhumation. Les fondations du mur d'enceinte ou de la murette supportant le grillage descendront au minimum à 0 m 50 au-dessous du point du sol le plus bas dans leur voisinage (radier du fossé par exemple). Leur face interne sera cimentée sur toute sa hauteur jusqu'à 0 m 50 au-dessus du sol d'inhumation.

2° La surface de celui-ci sera nivelée, des rigoles cimentées recueilleront les eaux superficielles et les dirigeront dans l'égout voisin.

3° S'il y a besoin d'établir des murs de soutènement des terres, ceux-ci ne comporteront aucune barbacane ou ouverture dans toute leur partie aérienne. Leur face interne sera toujours imperméabilisée par un enduit au ciment de façon à diriger les eaux d'infiltration vers la profondeur.

4° En un point du cimetière, on construira un ossuaire pour recueillir les ossements ; ceux-ci seront périodiquement incinérés.

5° Le long des murs d'enceinte où la surface du sol d'inhumation sera plus élevée que celle du sol extérieur, on réservera une bande de terrain d'une largeur de 10 m pour les inhumations en caveaux étanches et pour les allées.

6° Par arrêté municipal, il sera interdit de construire ou d'habiter des locaux non pourvus d'une alimentation en eau potable sous pression dans un rayon de 100 m autour du cimetière agrandi. Il sera formellement interdit de creuser des puits dans ce même périmètre.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

THORAL

Professeur de Géologie à la Faculté des Sciences de Lyon. Collaborateur principal au Service des Eaux et Cimetière

Annexe 13

Conseil supérieur d'hygiène publique de France. Section de l'Eau et de l'Assainissement. Ville de Villefranche (Rhône). Agrandissement du cimetière. Rapporteur : M. Le Strat, 12 juillet 1943

AC Villefranche-sur-Saône. M 401-2. Conseil supérieur d'hygiène publique de France. Section de l'Eau et de l'Assainissement. Ville de Villefranche (Rhône). *Agrandissement du cimetière*. Rapporteur : M. Le Strat, 12 juillet 1943.

Extraits :

La municipalité de Villefranche-en-Beaujolais sollicite l'autorisation d'agrandir son cimetière devenu insuffisant. Elle s'est assurée la possibilité d'acquérir un terrain composé de deux parcelles [...].

Le professeur Thorat, de Lyon, a effectué l'enquête géologique. [...] [*cf* annexe précédente].

7°) On plantera en des points judicieusement choisis des arbres à feuillages dressés (cyprès, etc.) qui joueront, suivant l'expression de Chevreul, le rôle de "drains verticaux" et contribueront ainsi à l'assainissement du sol.

Le Conseil départemental d'Hygiène du Rhône a formulé en outre le vœu suivant :

Le cimetière même agrandi ne suffira pas pendant bien longtemps aux besoins de la population de Villefranche. Il sera difficile, étant donné que les terrains avoisinant le cimetière se couvrent de constructions de plus en plus nombreuses, de l'agrandir encore.

Aussi l'attention de la Municipalité est-elle attirée sur l'utilité qu'il y aurait à prévoir dès maintenant la création et l'aménagement d'un second cimetière, à l'autre extrémité par exemple de l'agglomération qui serait ainsi mieux desservi au point qui nous occupe.

Nous ne pouvons qu'approuver ces diverses observations qui sont très pertinentes et sous la seule réserve qu'elles soient respectées, nous vous proposons de donner au projet qui nous est soumis un avis entièrement favorable.

A. Le Strat

Séance du 12 juillet 1943

Après avoir entendu la lecture de ce rapport et en avoir délibéré, le Conseil supérieur d'Hygiène de France adopte les conclusions du rapporteur.

Pour copie conforme : P. le Directeur de la Santé, le Chef du 3e bureau, sous-chef du 3e bureau, signé : Le Strat

Annexe 14

Ville de Villefranche. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal. Séance extraordinaire du 5 octobre 1944

AC Villefranche-sur-Saône. M 401-2. Département du Rhône. Ville de Villefranche. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal. Séance extraordinaire du 5 octobre 1944.

Extraits :

M. le Président ayant déclaré la séance ouverte, informe que par délibération du 31 mars 1944, le Conseil municipal avait approuvé le projet de construction d'un mur pour clore le terrain acquis par la Ville en vue de l'agrandissement du cimetière. Ce projet qui prévoyait l'établissement de fondations étanches en enduit de ciment, ainsi que l'exigent les prescriptions ministérielles, se montait à la somme de 630 257 Frs 25. Or, par lettre en date du 15 septembre 1944, M. le Préfet fait connaître que le service central d'approvisionnement en matériaux ne disposant pas de la ??? matière ciment demandée, l'exécution des travaux ne pourra être autorisée que s'il est fait usage de matériaux non contingentés. Dans ces conditions, il y a lieu de modifier le projet en spécifiant que la construction du mur sera entièrement exécutée à la chaux hydraulique.

En conséquence, un nouveau devis a été établi en tenant compte de l'observation présentée. La dépense prévue a été de ce fait ramenée à 610 999 Frs 20.

M. le Maire invite donc l'assemblée à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, considérant qu'en raison de l'impossibilité d'obtenir le ciment nécessaire à la construction du mur, il y a lieu de faire emploi de la chaux hydraulique. Considérant que le projet envisagé doit être envisagé le plus tôt possible,

Approuve le nouveau devis se montant à 610 999 Frs 20, décide que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits aux articles 66 chapitre 32 et I chap. 35 du budget additionnel de 1944 s'élevant au total à 630.500 Frs.

Ainsi fait et délibéré en l'hôtel de ville les jour, mois et an que dessus.

Annexe 15

Liste des personnalités inhumées dans le cimetière de Villefranche

Liste des maires de Villefranche et des communes annexées au XIX^e siècle inhumés dans le cimetière Saint-Denis :

Joseph Balloffet (également historien de la commune), Etienne Bernard, Barthélémy Claude Boiron, Armand Chouffet, Charles Germain, Guillot ?, Revin (maire de Béliigny ?)

Liste des architectes inhumés dans le cimetière de Villefranche

F. Baussand, Camille Nallet, Louis Tarchier,

Liste des marbriers inhumés dans le cimetière de Villefranche

Pétrus Dubief et ses frères, Modeste Bornarel, (André ou Jean ?) Veyne

Liste des personnalités inhumées dans le cimetière de Villefranche

Victor-Marie Alexandre professeur de musique, Gallice, Victor et Georgette Vermorel industriels, Philippe Héron médecin, Pierre Montet égyptologue, Benoît Mulsant industriel, Louis Plasse musicien, Etienne Poulet bienfaiteur,

Annexe 16

Visite du cimetière Saint-Denis, du boulevard du Nord et du boulevard de l'Ouest avec Daniel Mathieu, 9 mai 2021

Visite du cimetière Saint-Denis, du boulevard du Nord (actuelle allée des Combattants d'Outre-Mer et square Léon-Blum) et du boulevard de l'Ouest (actuel boulevard Gambetta) avec Daniel Mathieu, l'un des fondateurs et président du réseau Tela Botanica (tela-botanica.org), 9 mai 2021.

La visite se fait avec le devis du pépiniériste François Dubief datant du 25 septembre 1861.

L'allée des Combattants d'Outre-Mer est bordée de platanes âgés d'environ 70 ans.

Le square Léon-Blum, côté sud, est planté de deux cèdres d'environ 90 ans, et d'un troisième qui a souffert. On compte 2 pins noirs d'Autriche, 1 érable sycomore d'une quarantaine d'années, 1 érable plane et des érables orientaux. Côté nord sont visibles un catalpa, trois bouleaux et un érable plane pourpre.

Le boulevard Gambetta est planté d'érables orientaux.

A l'entrée du cimetière se dressent deux jeunes platanes.

Derrière l'ancienne morgue, qui sert actuellement d'entrepôt (au revers des allées B2 et E2), subsiste le seul arbre pouvant dater de l'ouverture du cimetière : il s'agit de rejets d'un thuya d'Orient au port homogène.

A l'extrémité ouest de l'allée B4 et entre les carrés 4A et 4B se dressent des érables champêtres âgés d'une cinquantaine d'années.

Des "ruines de Rome" se sont installées dans la jardinière du tombeau 959 (allée E1).

Dans la partie la plus récente du cimetière (donc la plus à l'ouest), des conifères exotiques (épicés de sitka ?) ponctuent les angles des carrés tandis que des fresnes à fleurs (fraxinus ornus) longent les allées nord-sud et est-ouest.

Annexe 17

Epitaphes en Calade. Relevé d'épithaphes dans le cimetière de Villefranche-sur-Saône (2007-2021)

Epitaphes en Calade. Relevé d'épithaphes dans le cimetière de Villefranche-sur-Saône (2007-2021)

Allée A

Famille **Guillot** (concession 2085) : Ici reposent / Adolphe Guillot / décédé le 1er mai 1845 âgé de 12 ans / Mr Guillot Claude, ancien maire de / la ville de Villefranche, président / du tribunal civil, membre de la commission / des hospices, chevalier de la Légion d'Honneur / décédé le 23 juillet 1871, âgé de 72 ans / Nos regrets l'accompagnent, nos espérances / le suivent dans son tombeau. A bientôt / Mme Guillot née Antoinette Caillat / décédée le 6 janvier 1880 [?] âgée de 70 ans.

Allée B

Armand **Chouffet** (concession 2121), Armand Chouffet maire de notre ville de 1925 à 1958, créateur du Villefranche moderne

Angle des allées C et E

Famille **Bonnefont** (concession 1533) : inscription (sur la plus petite des deux stèles dans un même enclos) :

HIC JACET / BEATAE / RESURRECTIONIS / MEMOR / LAURENTIUS MARIA / BONNEFONT / DIOCESIS LUGDUNENSIS / PRESBITER / OBIIT DIE MARTIS XVII / ANNO DOMINI MLCCCLII

Allée D

Famille **Ravier-Rabatel-Dussange**

Beati misericordes, quoniam ipsi

Misericordiam consequentur

Bienheureux ceux qui sont miséricordieux parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricordes, Saint Mathieu, chap. V, 7.

Allée E (particulièrement intéressante et ce, des 2 côtés)

Famille **Boiron**, signée Dubief, sur la couronne d'immortelles accrochée à la croix posée sur la stèle : A MON EPOUX

Défunts : 2 « cadres »

A gauche : *ici repose*

Barthélémy Claude Boiron
Ancien maire de Villefranche
Chevalier de la Légion d'honneur
Décédé le 16 janvier 1866
Agé de 65 ans
Il aima l'équité ; fut magistrat intègre,
Au tribunal de la justice humaine,
Comme à la tête de sa cité
Il dota l'église, la commune, la
Jeunesse laborieuse et pauvre,
Passant respectez cette tombe ;
Il s'endormit, en bon chrétien, dans la paix du seigneur
De profundis

A droite : ici reposent
Jean Baptiste Antoine Boiron
Décédé le 4 février 1838

Agé de 71 ans
Marie Claude Bousselin
Veuve Boiron
Décédée le 25 juillet 1839

Agé de 73 ans
Clotilde Dury
Vve de Barthélémy Claude Boiron
Décédée à Charentay le 11 mai 1889
A l'âge de 70 ans
De profundis

Famille Cordelier (concession 961)

Saint Matthieu XXIV 31 : *Il enverra ses anges avec une trompette retentissante, et ils rassembleront ses élus des quatre coins du monde, d'une extrémité des cieux jusqu'à l'autre.*

Famille CL. CARRE

Jean-Claude Carré, professeur d'Education physique, MED. D'OR, Officier de l'Instruction publique, 1867-1939
Madame Vve Claude Carré née Marie Dargaud, MED D'OR de l'Education physique, 1872-1956

Famille J.-M. Dépagneux (concession 1317)

- Elle fut vertueuse, bonne épouse, bonne mère et toujours disposée à secourir les malheureux.

Recevez-la Seigneur dans vos bras paternels.
Cette âme que la mort nous a trop tôt ravie,
Cette âme qui puisait aux pieds de vos autels,
Ineffable douceur dont se paraît sa vie. /

- Il fut bon époux et bon père.

Allée G

Famille Besançon (concession 73), 1^{er} décès 1896, Dr Abel Besançon 18 janvier 1855-30 décembre 1943

En bronze : cartouche avec 2 têtes de coq affrontées, avec palme du martyr : A la mémoire de Joannès Besançon

caporal au 162^e régiment d'infanterie décoré de la croix de guerre tombé pour la patrie devant Verdun le 13 mars 1916 à l'âge de 25 ans.

Allée I ou L

Famille ? (concession 5283), les 4 derniers vers du poème d'Alfred de Vigny, *La mort du loup*

Gémir, pleurer, prier est également lâche.
Fais énergiquement ta longue et lourde tâche
Dans la voie où le Sort a voulu t'appeler,
Puis après, comme moi, souffre et meurs sans parler.

Annexe 18

Recensement des vitraux ornant les sépultures du cimetière de Villefranche-sur-Saône

Recensement des vitraux ornant les sépultures du cimetière de Villefranche-sur-Saône (en cours d'étude)

Chapelle funéraire de la famille Balloffet-Sapin, Dubief frères marbriers, *Sacré-Cœur de Jésus*.

Chapelle funéraire de la famille Bernand, grisaille mêlant l'étoile à des motifs végétaux.

Chapelle funéraire de la famille Berthier, grisaille à motifs végétaux.

Chapelle funéraire de la famille Bouroz, Bornarel, grisailles.
 Chapelle funéraire de la famille Chazy-Giraud, Dubief marbrier-sculpteur, grisailles.
 Chapelle funéraire de la famille Gauthier-Sambardier, Louis Tarchier architecte, sablier et les trois vertus théologiques.
 Chapelle funéraire de la famille Germain-Berthelon, *Christ en croix*.
 Chapelle funéraire de la famille Morel-Reymond, grisailles (6 quatrefeuilles, 1 seul vitrail subsistant).
 Chapelle funéraire de la famille J.-B. Mulsant, P. Dubief et Cie, *Sacré-Cœur de Jésus*, grisailles.
 Chapelle funéraire Ponceblanc-Poncet, Bornarel sculpteur, grisailles.
 Chapelle funéraire de la famille Sauvat-Legheand, P. Dufour marbrier, *Croix*, verrières ornementales.
 Tombeau de la famille Barth, Veyne marbrier, *Croix*.
 Tombeau de la famille Orgeret-Joly, Veyne marbrier, Croix flanquée de tulipes.

Annexe 19

Recensement des portraits ornant les tombeaux du cimetière de Villefranche-sur-Saône

Recensement des portraits ornant les tombeaux du cimetière de Villefranche-sur-Saône

Jeanne Françoise Auguiot née Pierron, épouse de Jean-Baptiste Auguiot, buste en marbre, Levasseur sculpteur, 1892 [date du tombeau]. Le buste a disparu, probablement volé (au début des années 2010)

Armand Chouffet, I. Rochard sculpteur

Philippe **Héron**, Manufacture lyonnaise des Bronzes d'Eclairage (Villeurbanne)

Jean-Michel Lamure, début XXI^e siècle ?

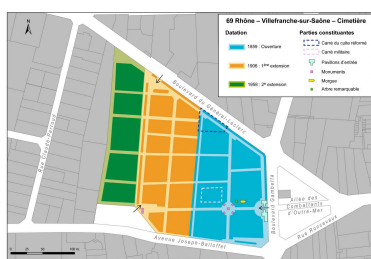
Tombeau de la famille Rousset-Pacaut (concession reprise à la fin du XXe siècle ?), portrait d'homme, haut-relief dans un médaillon, limite XIXe siècle - XXe siècle, signé ? (auquel cas signature illisible).

Annexe 20

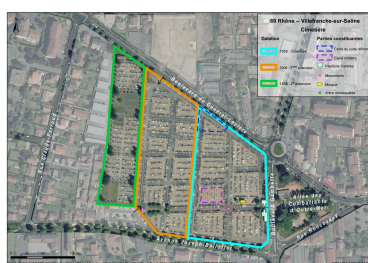
Recensement des anges ornant les tombeaux du cimetière de Villefranche-sur-Saône

Recensement des anges ornant les tombeaux du cimetière de Villefranche-sur-Saône (en cours d'étude)

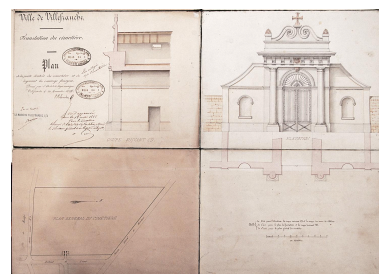
Illustrations



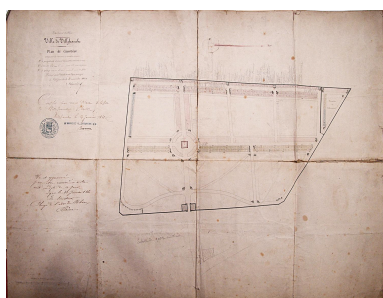
Plan-masse et plan de datation du cimetière, d'après le plan cadastral informatisé
 Dess. Gabriel Simunek
 IVR84_20226900102NUDA



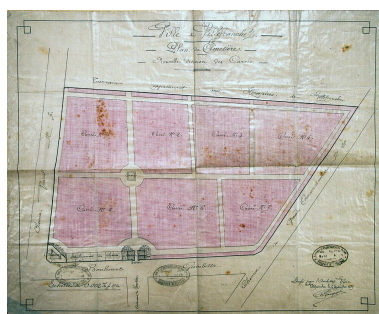
Plan du cimetière, plan de datation et de localisation des parties constituantes, PCI superposé sur une orthophoto de l'IGN
 Dess. Gabriel Simunek
 IVR84_20226900101NUDA



Plans, coupe et élévation de la porte d'entrée du cimetière et du logement du concierge fossoyeur, Blanchon, 1855
 IVR84_20226901210NUCA



Plan du cimetière indiquant les terrains à concéder, Blanchon, 1859
 IVR84_20226901212NUCA



Plan du cimetière : nouvelle division des carrés, Jacquet, 1889
 IVR84_20226901211NUCA



L'ancien boulevard du Nord (aujourd'hui allée des Combattants)

d'Outre-Mer) percé pour desservir
le cimetière ouvert en 1859
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20226900837NUCA



L'avenue Joseph-Baloffet
longeant le cimetière au sud
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20226900839NUCA



L'entrée principale
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20226900838NUCA



L'allée principale depuis le portail
Phot. Didier Gourbin
IVR82_20086902527NUCA



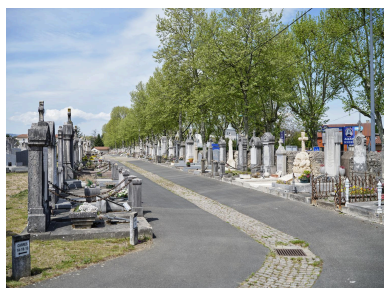
Le rond-point et ses
monuments vus depuis le sud
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20226900810NUCA



Allée A, en direction du sud
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20226900803NUCA



L'allée A depuis l'allée I
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20226900800NUCA



Allée I, le long du boulevard
du Général-Leclerc
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20226900773NUCA



Intersection des allées C et
E, à l'est du carré des Soldats
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20226900782NUCA



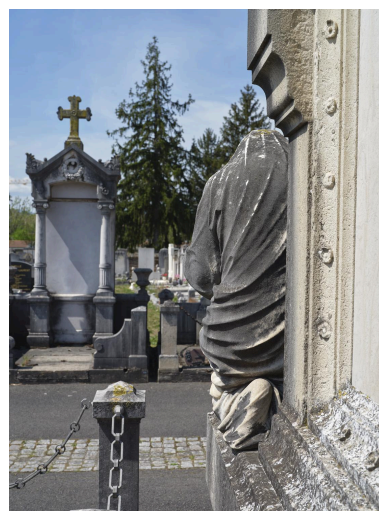
Partie sud du cimetière
Phot. Didier Gourbin
IVR82_20086902529NUCA



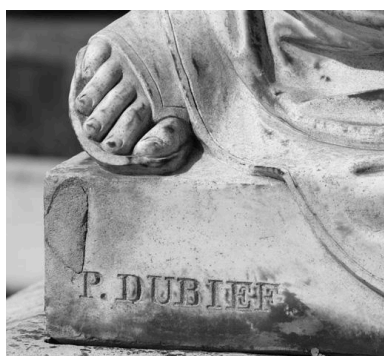
Allée est-ouest dans la partie sud du cimetière
Phot. Didier Gourbin
IVR82_20086902528NUCA



Vue partielle
Phot. Didier Gourbin
IVR82_20086902530NUCA



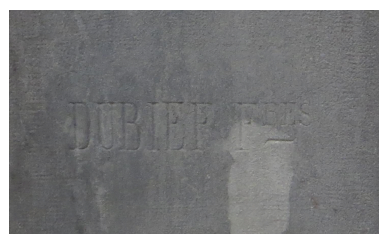
Allée K. En arrière-plan, les arbres de la partie la plus récente du cimetière
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20226900827NUCA



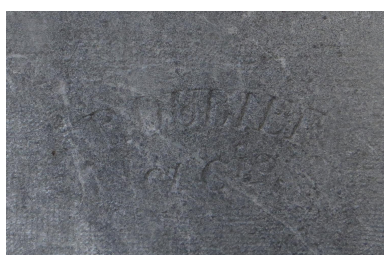
De nombreux tombeaux portent la signature du marbrier-sculpteur Pétrus Dubief
Phot. Didier Gourbin
IVR82_20086902525NUCA



De nombreux tombeaux portent la signature du marbrier-sculpteur Pétrus Dubief
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20226900780NUCA



Certains portent la marque de Dubief Fres
Phot. Véronique Belle
IVR84_20216900447NUCA



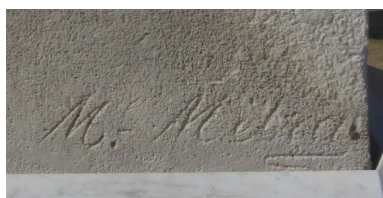
Ou encore la marque P. Dubief et Cie
Phot. Véronique Belle
IVR84_20216900448NUCA



De nombreux tombeaux portent la marque de l'entreprise de marbrerie-sculpture Bornarel
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20226900817NUCA



Certains portent la marque de l'entreprise de marbrerie-sculpture Bornarel & Cie
Phot. Véronique Belle
IVR84_20216900449NUCA



Quelques tombes et l'un des monuments aux morts portent la signature du marbrier-sculpteur Michel Métra
Phot. Véronique Belle
IVR84_20216900450NUCA



Quelques tombes portent la signature du marbrier lyonnais Bouchaudy
Phot. Véronique Belle
IVR84_20216900451NUCA



De nombreuses tombes portent la marque du marbrier Francioli
Phot. Véronique Belle
IVR84_20216900452NUCA



De nombreuses tombes portent la marque du marbrier Veyne
Phot. Véronique Belle
IVR84_20216900453NUCA



Stèle ornée de palmettes en acrotère ceint d'une couronne d'immortelles, d'une ruche et d'une alliance (ou foi)
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20226900791NUCA



Le carré des Soldats
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20226900806NUCA



Le carré des Soldats
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20226900805NUCA



Le carré des Soldats, vue partielle
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20226900804NUCA



Vue partielle du carré des Soldats, vers l'ouest
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20226900783NUCA

Dossiers liés

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Tombeau de la famille Cordelier (IA69007966) Rhône-Alpes, Rhône, Villefranche-sur-Saône, 603 boulevard Gambetta

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Tombeau des prêtres de Villefranche, le Bon Pasteur (IA69007969) Rhône-Alpes, Rhône, Villefranche-sur-Saône, 603 boulevard Gambetta

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Chapelle funéraire de la famille Germain-Berthelon (IA69007959) Rhône-Alpes, Rhône, Villefranche-sur-Saône, 603 boulevard Gambetta

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Morgue (IA69007964) Rhône-Alpes, Rhône, Villefranche-sur-Saône, 603 boulevard Gambetta

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Monument aux morts de la guerre de 1914-1918 (IA69007965) Rhône-Alpes, Rhône, Villefranche-sur-Saône, 603 boulevard Gambetta

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Tombeau : Monument aux Victimes du Devoir (IA69007962) Rhône-Alpes, Rhône, Villefranche-sur-Saône, 603 boulevard Gambetta

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Tombeau de Jean Joseph Déplanche (IA69007987) Rhône-Alpes, Rhône, Villefranche-sur-Saône, 603 boulevard Gambetta

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Monument aux morts (IA69007963) Rhône-Alpes, Rhône, Villefranche-sur-Saône, 603 boulevard Gambetta

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Monument aux morts de la guerre de 1870-1871 (IA69007961) Rhône-Alpes, Rhône, Villefranche-sur-Saône, 603 boulevard Gambetta

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Tombeau de la famille Arnaud-Coffin-Saint-Cyr (IA69007958) Rhône-Alpes, Rhône, Villefranche-sur-Saône, 603 boulevard Gambetta

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Tombeau du docteur Philippe Héron (IA69007968) Rhône-Alpes, Rhône, Villefranche-sur-Saône, 603 boulevard Gambetta

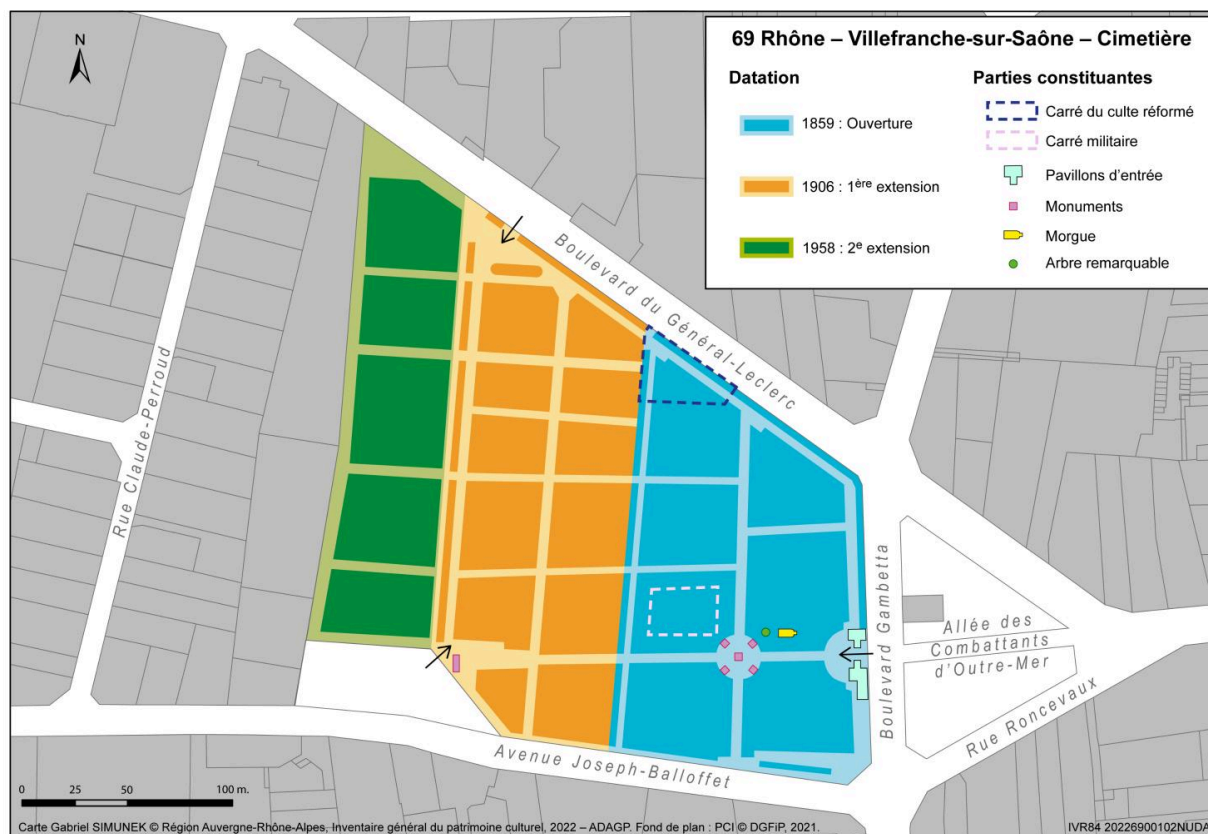
Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Chapelle funéraire de la famille Gauthier-Sambardier (IA69007967) Rhône-Alpes, Rhône, Villefranche-sur-Saône, 603 boulevard Gambetta

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Tombeau de Baptiste Blain (IA69007986) Rhône-Alpes, Rhône, Villefranche-sur-Saône, 603 boulevard Gambetta

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Croix (IA69007960) Rhône-Alpes, Rhône, Villefranche-sur-Saône, 603 boulevard Gambetta

Auteur(s) du dossier : Véronique Belle

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

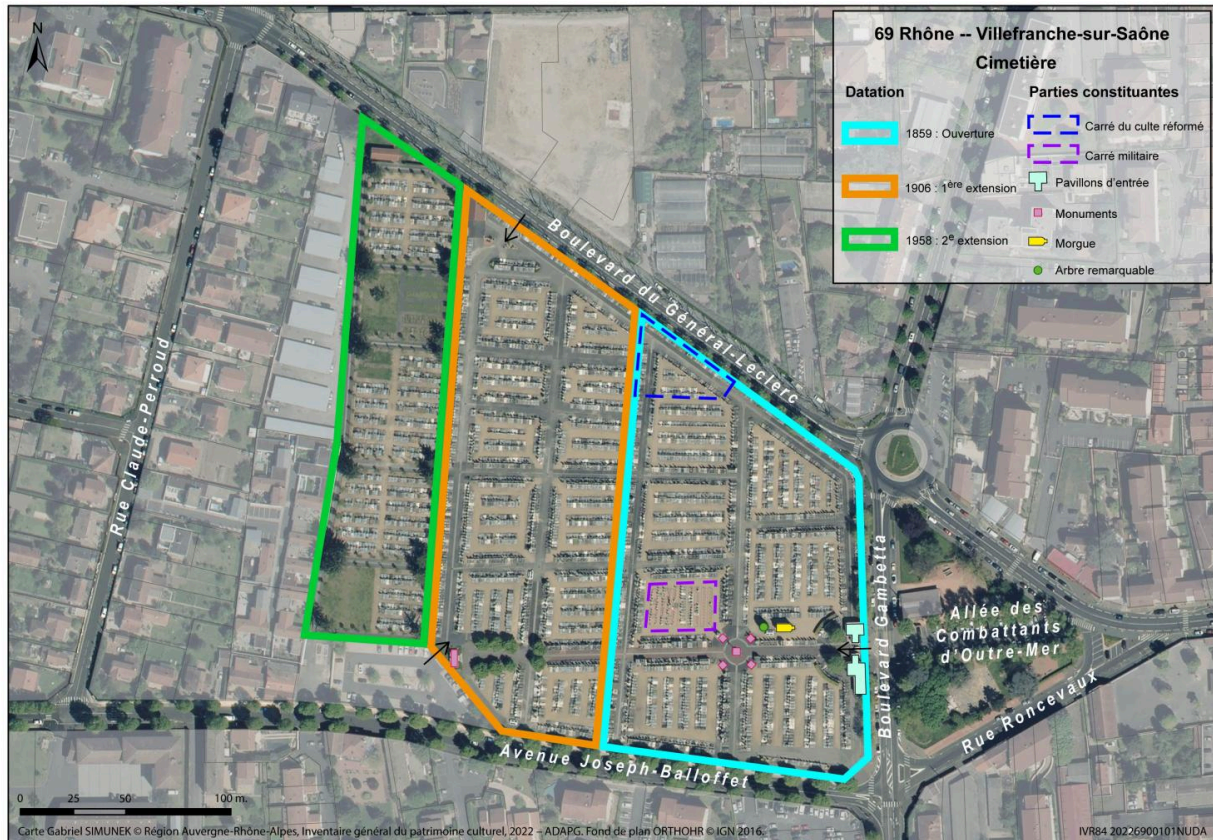


Plan-masse et plan de datation du cimetière, d'après le plan cadastral informatisé

IVR84_20226900102NUDA

Auteur de l'illustration : Gabriel Simunek

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

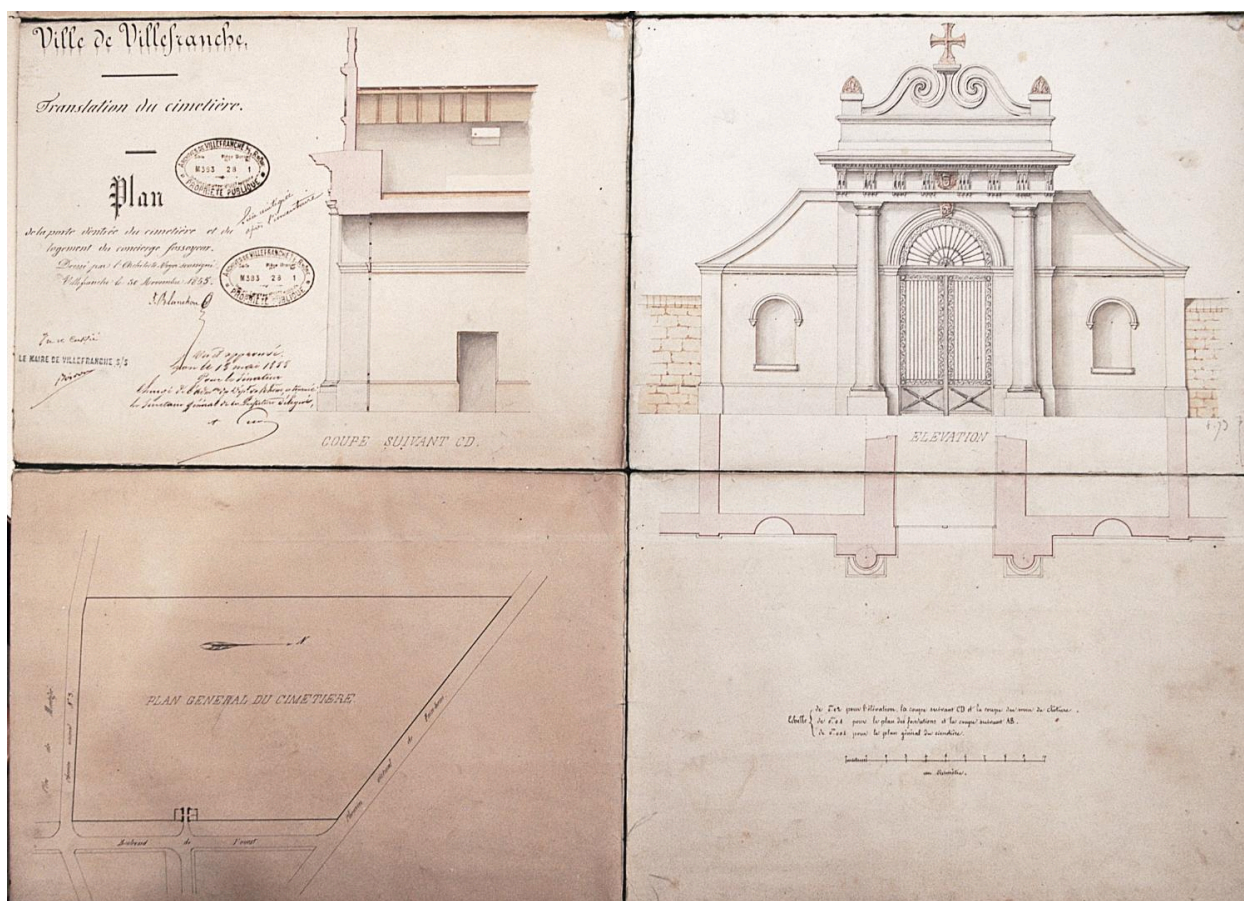


Plan du cimetière, plan de datation et de localisation des parties constituantes, PCi superposé sur une orthophoto de l'IGN

IVR84_20226900101NUDA

Auteur de l'illustration : Gabriel Simunek

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



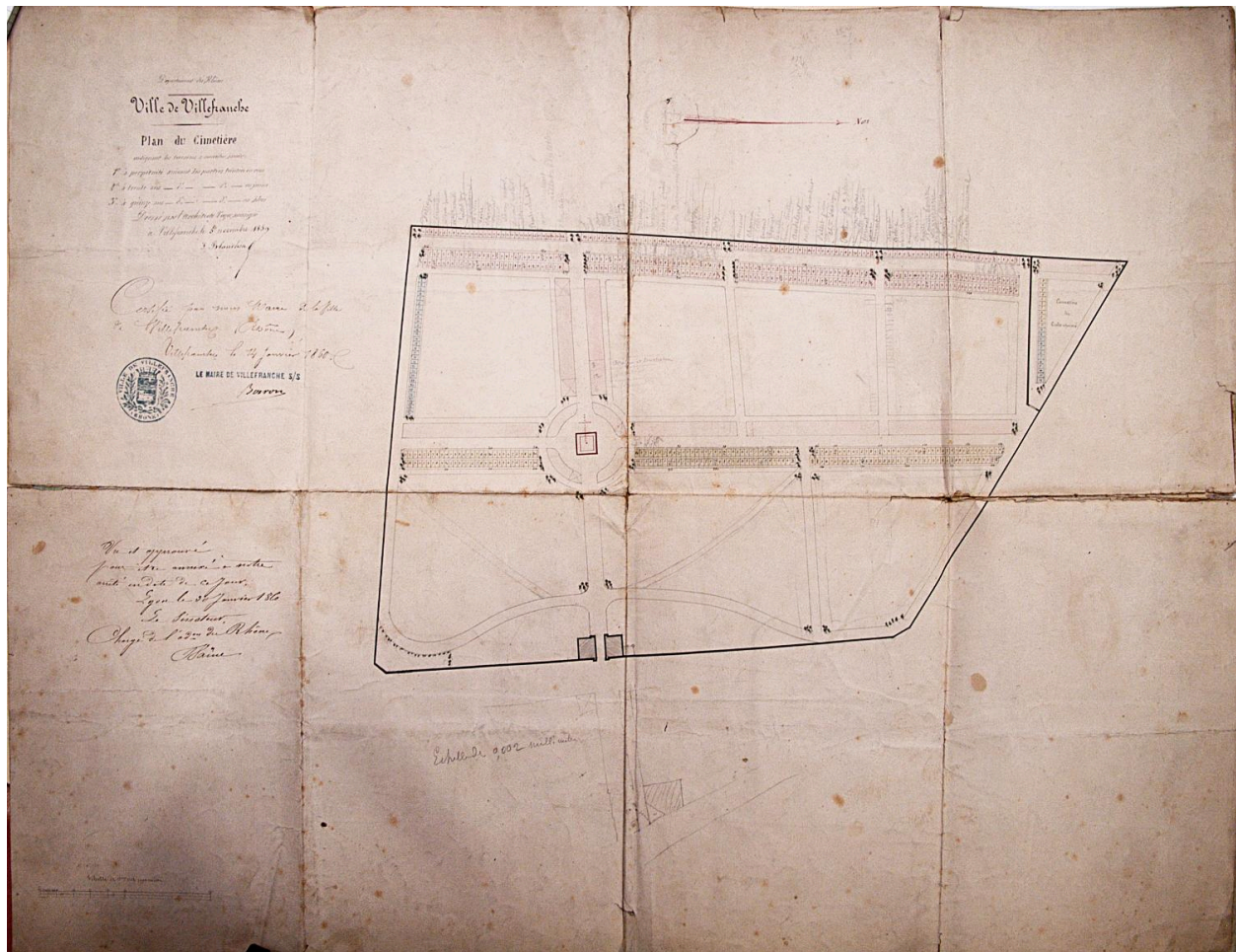
Plans, coupe et élévation de la porte d'entrée du cimetière et du logement du concierge fossoyeur, Blanchon, 1855

Référence du document reproduit :

- **BLANCHON, J. Translation du cimetière : plans, coupe, élévation de la porte d'entrée du cimetière et du logement du concierge fossoyeur. 1855**
BLANCHON, J. architecte-voyer. *Translation du cimetière : plans, coupe, élévation de la porte d'entrée du cimetière et du logement du concierge fossoyeur.* 30 novembre 1855. [AC Villefranche-sur-Saône. M 382-383].
AC Villefranche-sur-Saône : M 382-383

IVR84_20226901210NUCA

Archives municipales de Villefranche-sur-Saône
communication libre, reproduction soumise à autorisation



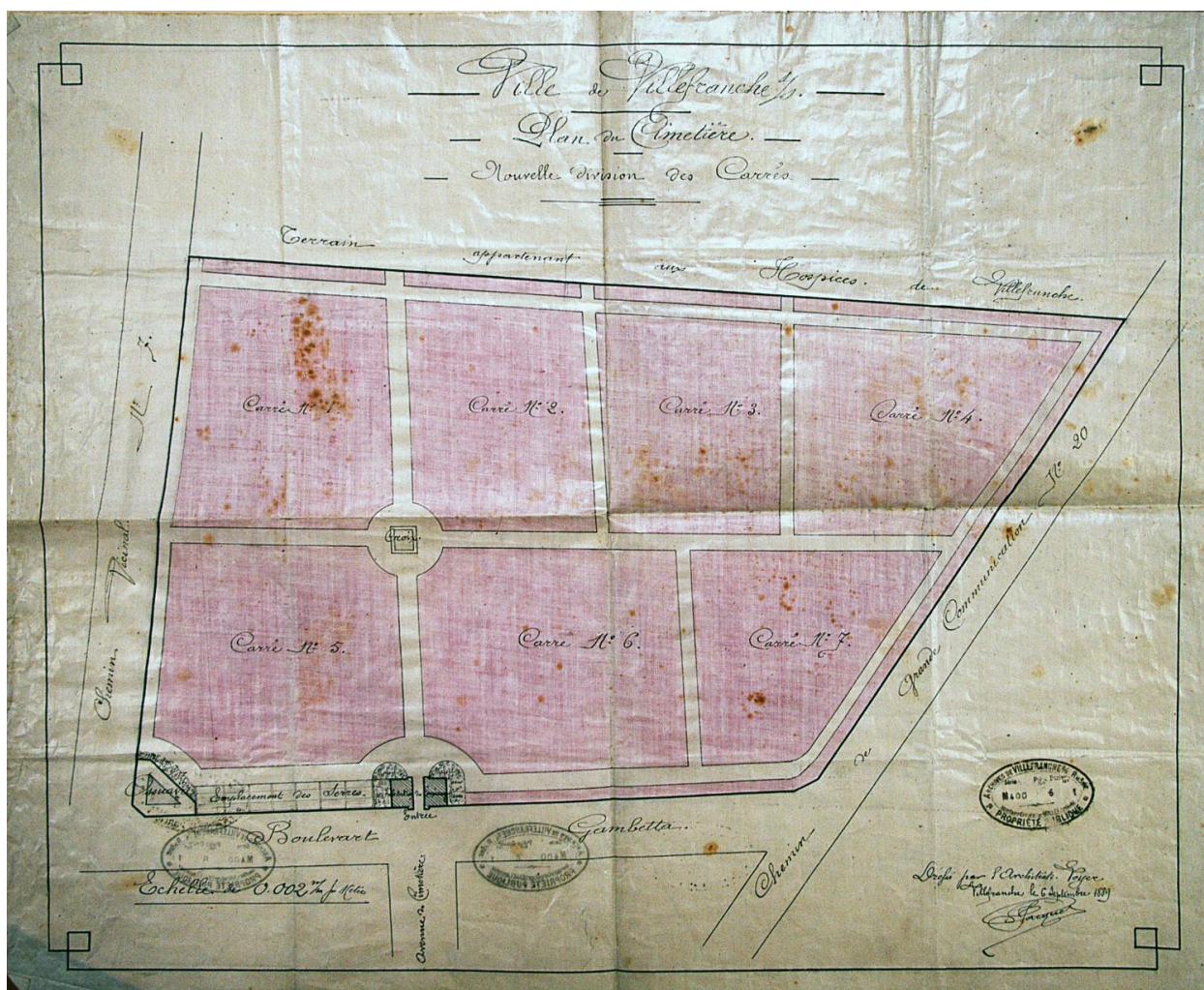
Plan du cimetière indiquant les terrains à concéder, Blanchon, 1859

Référence du document reproduit :

- **BLANCHON, J. Plan du cimetière indiquant les terrains à concéder, 5 novembre 1859. [AC Villefranche-sur-Saône. M 400].**
BLANCHON, J. *Plan du cimetière indiquant les terrains à concéder*, 5 novembre 1859. [AC Villefranche-sur-Saône. M 400].
AC Villefranche-sur-Saône : M 400

IVR84_20226901212NUCA

Archives municipales de Villefranche-sur-Saône
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Plan du cimetière : nouvelle division des carrés, Jacquet, 1889

Référence du document reproduit :

- **Jacquet. Plan du cimetière : nouvelle division des carrés. 6 septembre 1889. [AC Villefranche-sur-Saône. M 400].**
Jacquet. *Plan du cimetière : nouvelle division des carrés.* 6 septembre 1889. [AC Villefranche-sur-Saône. M 400].
AC Villefranche-sur-Saône : M 400

IVR84_20226901211NUCA

Archives municipales de Villefranche-sur-Saône
communication libre, reproduction soumise à autorisation



L'ancien boulevard du Nord (aujourd'hui allée des Combattants d'Outre-Mer) percé pour desservir le cimetière ouvert en 1859

IVR84_20226900837NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



L'avenue Joseph-Balloffet longeant le cimetière au sud

IVR84_20226900839NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



L'entrée principale

IVR84_20226900838NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



L'allée principale depuis le portail

IVR82_20086902527NUCA

Auteur de l'illustration : Didier Gourbin

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le rond-point et ses monuments vus depuis le sud

IVR84_20226900810NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Allée A, en direction du sud

IVR84_20226900803NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



L'allée A depuis l'allée I

IVR84_20226900800NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Allée I, le long du boulevard du Général-Leclerc

IVR84_20226900773NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Intersection des allées C et E, à l'est du carré des Soldats

IVR84_20226900782NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Partie sud du cimetière

IVR82_20086902529NUCA

Auteur de l'illustration : Didier Gourbin

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Allée est-ouest dans la partie sud du cimetière

IVR82_20086902528NUCA

Auteur de l'illustration : Didier Gourbin

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

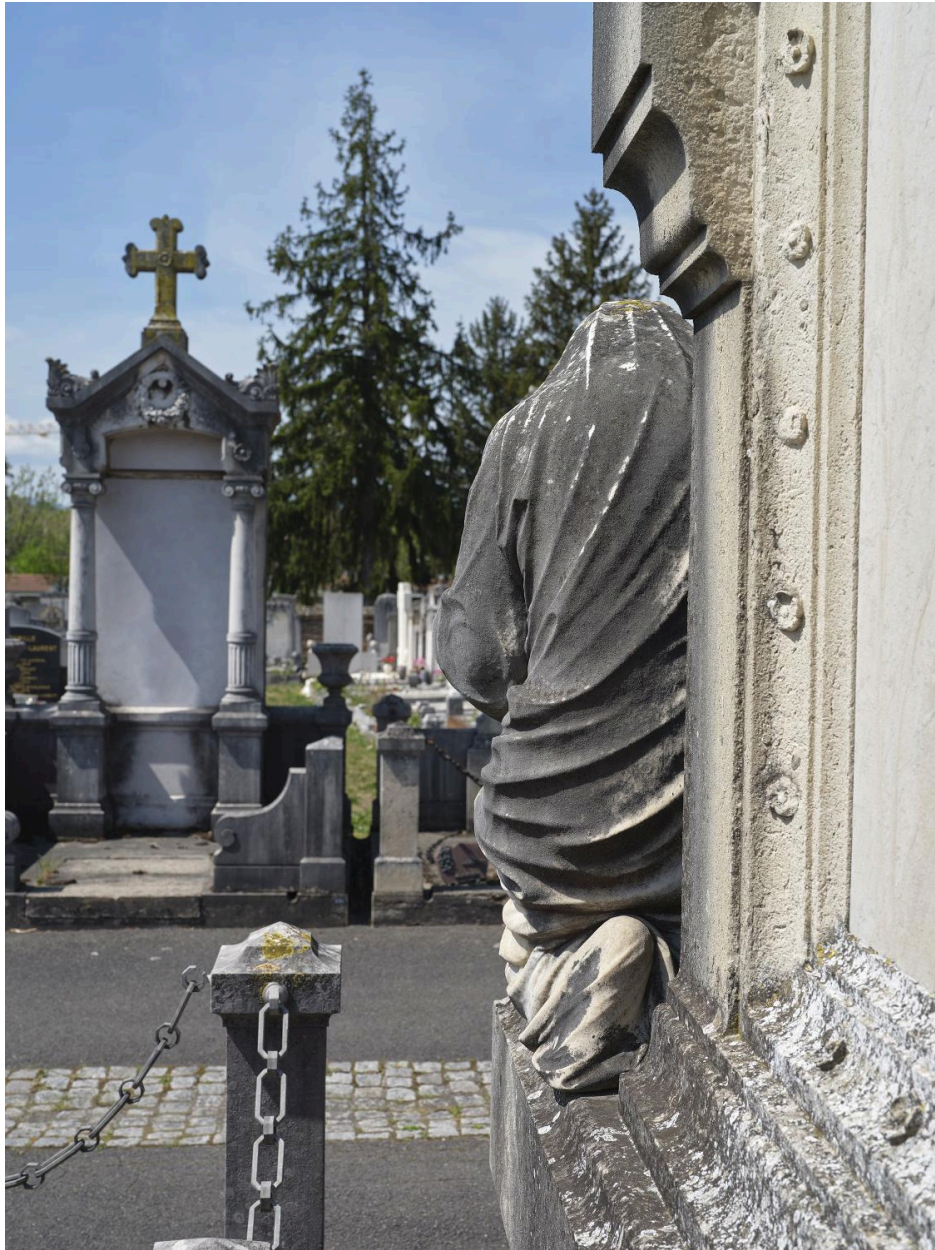


Vue partielle

IVR82_20086902530NUCA

Auteur de l'illustration : Didier Gourbin

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

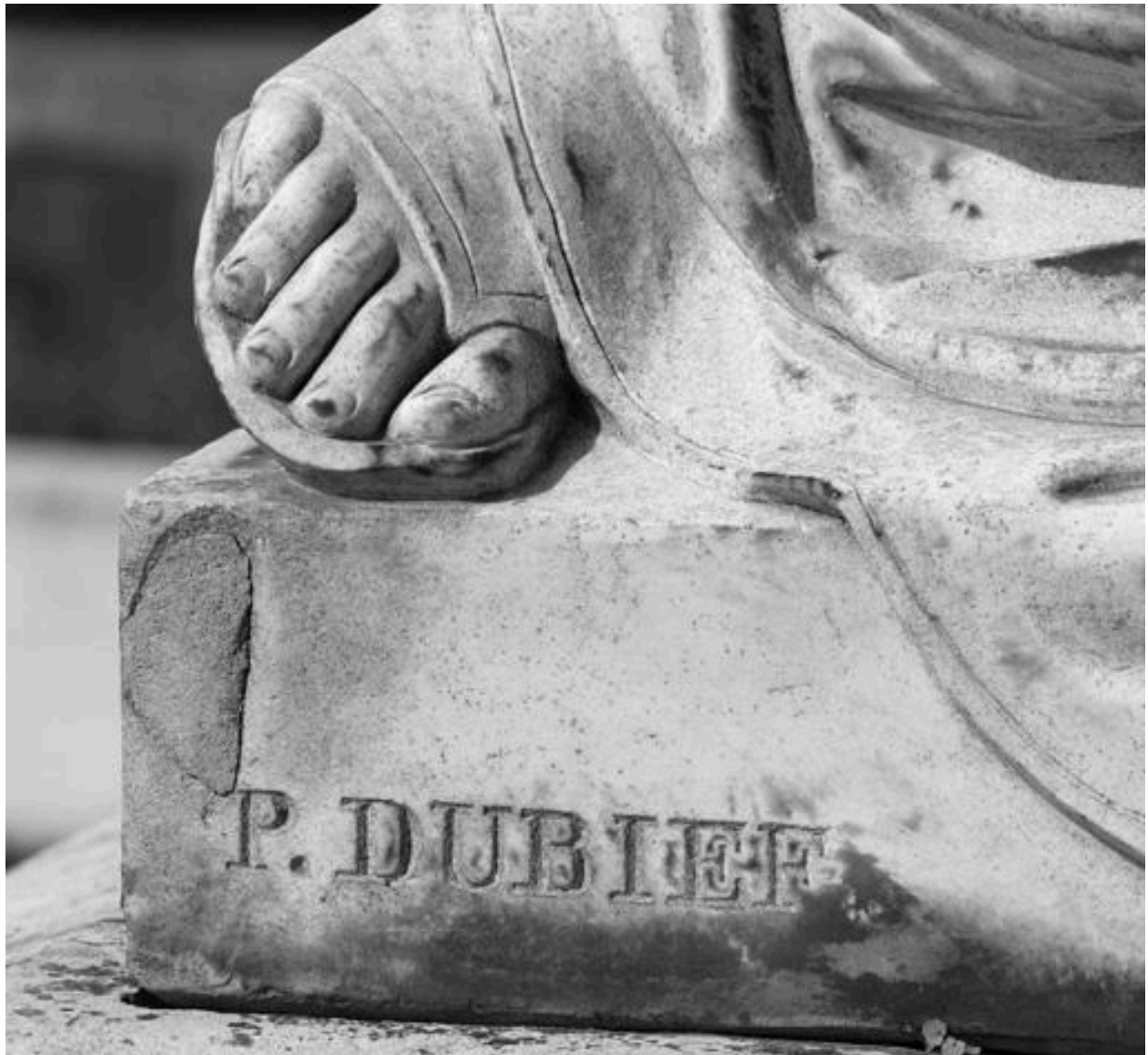


Allée K. En arrière-plan, les arbres de la partie la plus récente du cimetière

IVR84_20226900827NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



De nombreux tombeaux portent la signature du marbrier-sculpteur Pétrus Dubief

IVR82_20086902525NUCA

Auteur de l'illustration : Didier Gourbin

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

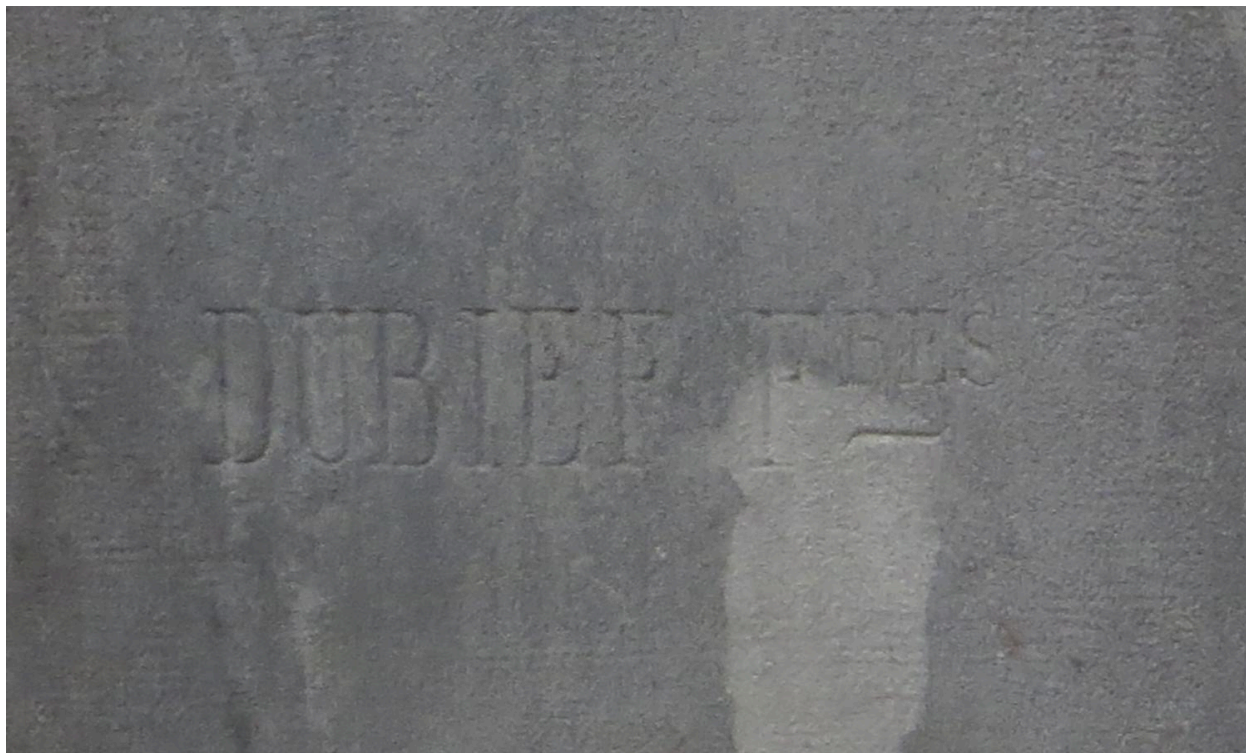


De nombreux tombeaux portent la signature du marbrier-sculpteur Pétrus Dubief

IVR84_20226900780NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

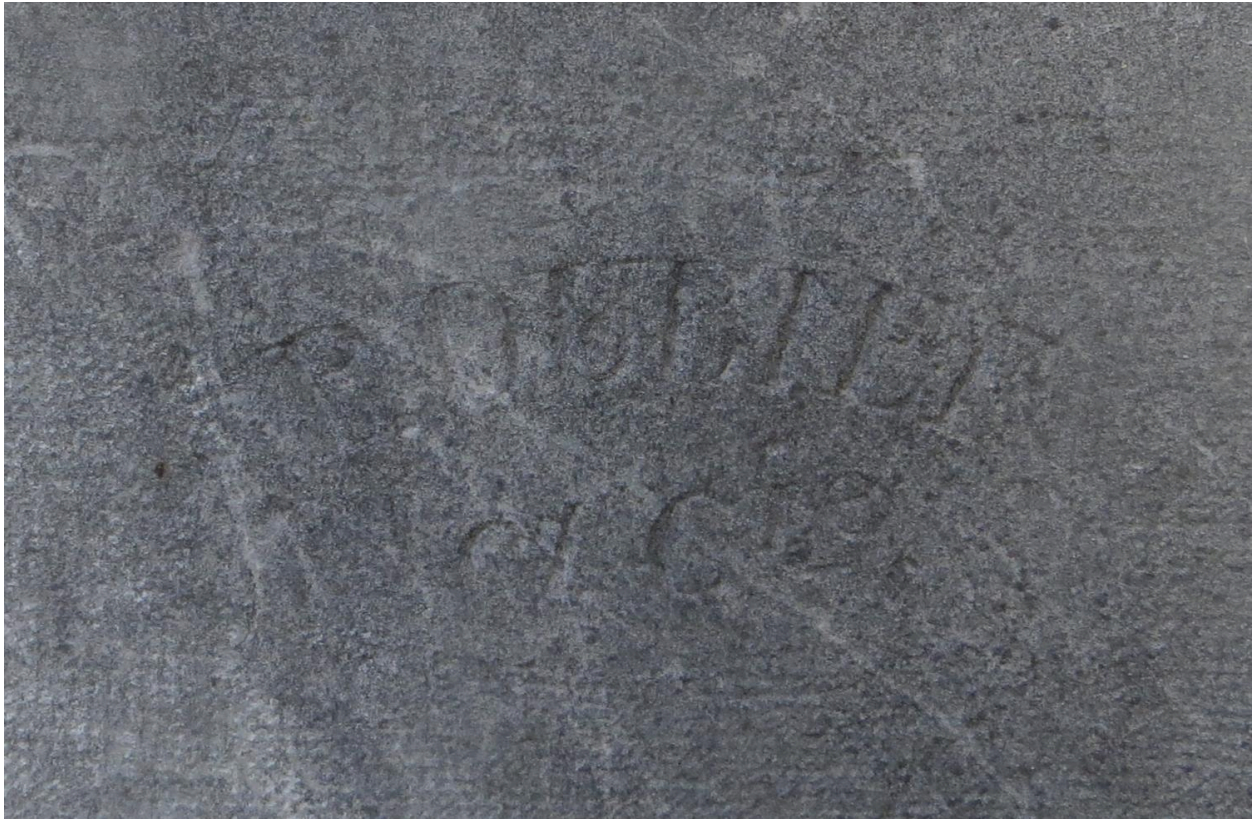


Certains portent la marque de Dubief Fres

IVR84_20216900447NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Ou encore la marque P. Dubief et Cie

IVR84_20216900448NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



De nombreux tombeaux portent la marque de l'entreprise de marbrerie-sculpture Bornarel

IVR84_20226900817NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

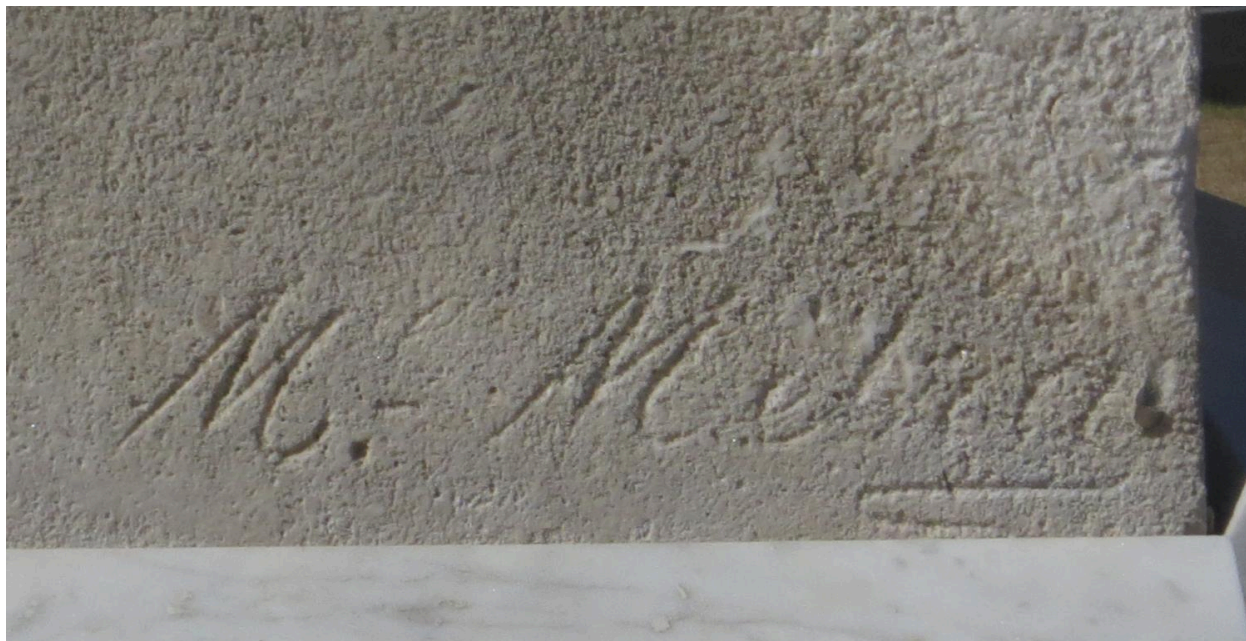


Certains portent la marque de l'entreprise de marbrerie-sculpture Bornarel & Cie

IVR84_20216900449NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Quelques tombes et l'un des monuments aux morts portent la signature du marbrier-sculpteur Michel Métra

IVR84_20216900450NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Quelques tombes portent la signature du marbrier lyonnais Bouchaudy

IVR84_20216900451NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



De nombreuses tombes portent la marque du marbrier Francioli

IVR84_20216900452NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



De nombreuses tombes portent la marque du marbrier Veyne

IVR84_20216900453NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Stèle ornée de palmettes en acrotère ceint d'une couronne d'immortelles, d'une ruche et d'une alliance (ou foi)

IVR84_20226900791NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le carré des Soldats

IVR84_20226900806NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le carré des Soldats

IVR84_20226900805NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

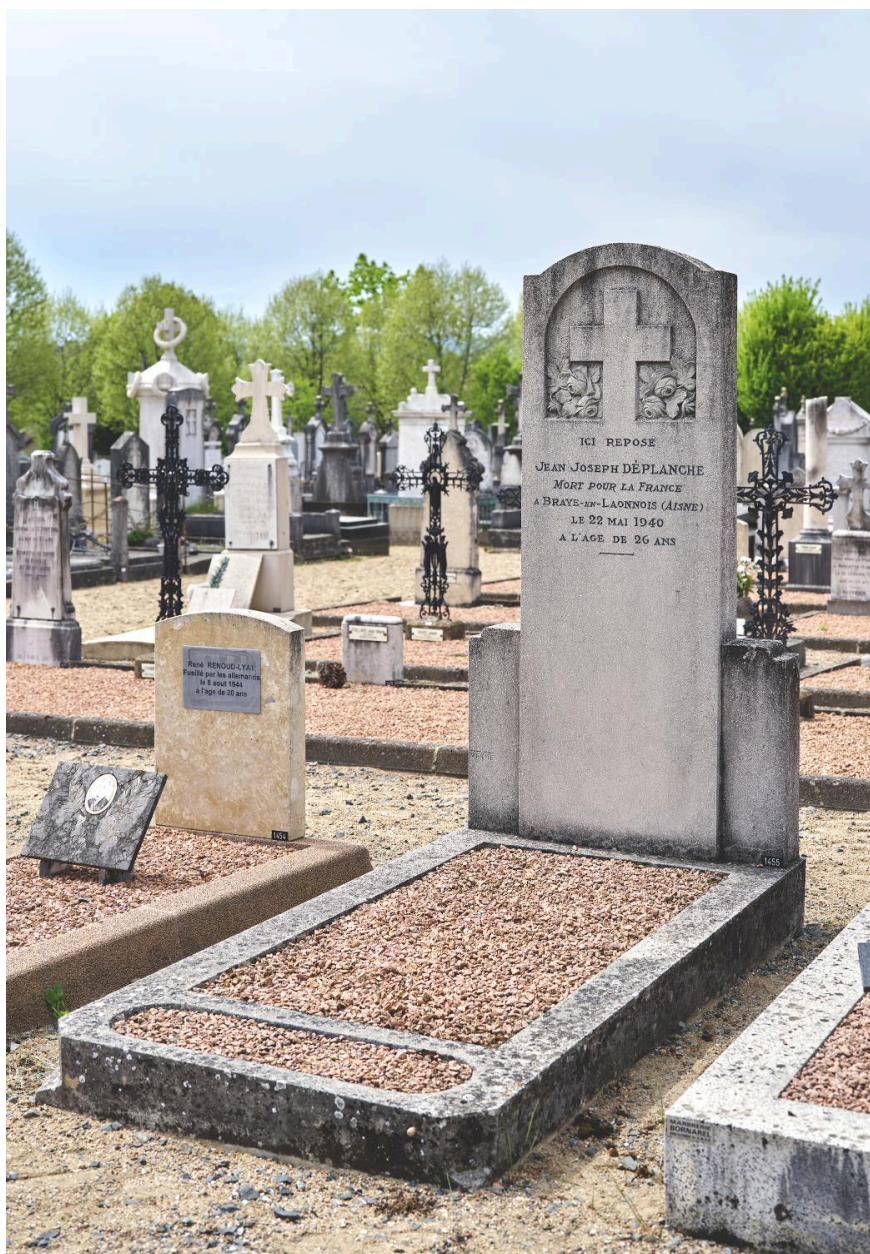


Le carré des Soldats, vue partielle

IVR84_20226900804NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue partielle du carré des Soldats, vers l'ouest

IVR84_20226900783NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation